



**Rapport Financier Annuel  
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**CALIBRE**  
(anciennement CYBERGUN)  
**Société en commandite par actions**  
**40 BOULEVARD HENRI SELLIER**  
**92150 SURESNES**  
337 643 795 RCS NANTERRE

---

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société CALIBRE (anciennement CYBERGUN),

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CALIBRE (anciennement CYBERGUN) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **INCERTITUDE SIGNIFICATIVE LIÉE À LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 2.1.1 « Risque de continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

## **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe des comptes annuels :

Les notes 2.4.1 « Titres de participation », 3.5 « Recherche d'un partenaire pour accompagner le développement de l'activité VERNEY-CARRON », 4.2 « Mise en liquidation judiciaire de la participation VERNEY-CARRON », 5.5 « Provisions pour dépréciation de l'actif circulant » et 7.3 « Résultat financier » présentent l'impact sur les comptes annuels de l'exercice 2024, des dépréciations d'actifs constatées réparties principalement comme suit :

- dépréciation des participations : 2,7 M€ ;
- dépréciation créances rattachées à des participations : 1 M€ ;
- dépréciation des comptes courants : 6,4 M€

## **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

### ***Titres de participation***

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 2 107 205 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés pour être ramenés à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.4 « Immobilisations Financières » de l'annexe.

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des titres de participation et examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué une analyse critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- le caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie établies par la direction du Groupe ;
- la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique et financier aux dates de clôture et d'établissement des comptes annuels ;
- la cohérence des prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier l'atteinte des objectifs passés ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons apprécié si les paragraphes 2.4 « Immobilisations financières » et 5.2 « Amortissements et provisions d'actif » des notes aux états financiers consolidés donnaient une information appropriée.

### ***Autres fonds propre et Dettes financières***

Le groupe CYBERGUN fait appel à un contrat de financement de type ORA BSA (obligations remboursables en actions assorties de bons de souscription) depuis fin 2022. Dans la continuité de cette émission, le groupe CYBERGUN a ouvert, en janvier 2023, une période d'adhésion à une fiducie gestion devant permettre, « l'équitzation » des ORA souscrites. Le processus « d'équitzation » est décrit dans la note 3.1 « Programme ORA BSA et mise en place d'une fiducie gestion dans le cadre d'un processus d'équitzation ».

Les ORA non apportées à la Fiducie sont restées comptabilisées en autres fonds propres au 31 décembre 2023 pour 112 K€. Ce solde a été apuré au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2024, le montant du crédit-vendeur et des obligation simples, résultant du processus de mise en place de la fiducie gestion, s'élèvent respectivement à 4,1 M€ et 1,7 M€ enregistrés en dettes financières.

Nous avons examiné les caractéristiques des ORA, des obligations simples et du crédit vendeur comme décrit dans les notes annexes 3.1 « Programme ORA BSA et mise en place d'une fiducie gestion dans le cadre d'un processus d'équitzation » et 3.2 « Mise en place d'un emprunt obligataire » et vérifié leur correcte présentation comptable (notes annexes 2.9 « Autres fonds propres » et 2.10 « Dettes financières ») en conformité avec les règles et méthodes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de la gérance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.



## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si



ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et Saint-Martin-de-Londres,

Le 30 juillet 2025,

**AAM PARIS**  
**Commissaire aux comptes**

DocuSigned by:  
  
 5E9DDD97A64B4AB...

Sylvain Raynal  
Associé

**Julien Ledogar**  
**Commissaire aux comptes**

Signé par:  
  
 4AC6F2389DC44F9...

Associé

## **COMPTES ANNUELS**

**AU**

**31 DECEMBRE 2024**

	Exercice clos le 31/12/2024			Exercice clos le 31/12/23
	Brut	Amortissement et	Net au	
Capital souscrit - non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	4 763 666	4 763 666	-	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits ...	5 222 044	3 040 761	2 181 283	2 232 286
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 248		9 248	9 248
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 489 410	2 267 288	222 123	145 708
Autres immobilisations corporelles	748 177	556 002	192 175	289 942
Autres immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Autres participations	8 746 507	6 639 302	2 107 205	5 170 883
Créances rattachées à des participations	5 630 612	5 610 120	20 492	900 548
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	153 228	107 838	45 390	153 228
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>27 762 892</b>	<b>22 984 978</b>	<b>4 777 916</b>	<b>8 901 844</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	227 721	123 921	103 801	7 228 700
Avances et acomptes versés sur commandes	61 219		61 219	544 901
Créances				
Clients et comptes rattachés	21 599 270	12 396 620	9 202 650	15 531 710
Autres créances	38 674 877	31 390 155	7 284 722	13 673 413
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	505 444		505 444	
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	382 578		382 578	810 133
Charges constatées d'avance	657 694		657 694	1 373 404
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>62 108 803</b>	<b>43 910 696</b>	<b>18 198 108</b>	<b>39 162 261</b>
<b>CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)</b>	<b>24 000</b>		<b>24 000</b>	<b>24 000</b>
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)</b>	<b>209 925</b>		<b>209 925</b>	<b>132 960</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION ACTIF (V)</b>	<b>183 033</b>		<b>183 033</b>	<b>192 983</b>
<b>TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>90 288 653</b>	<b>66 895 673</b>	<b>23 392 982</b>	<b>48 414 047</b>

	<b>Exercice clos le 31/12/24</b>	<b>Exercice clos le 31/12/23</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	7 219 444	7 199 169
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	21 469 104	26 705 573
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves		
Réserve légale	105 623	105 623
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	7 739 224	-
Autres	541 450	541 450
Report à nouveau	(13 530 502)	(584 312)
Résultat de l'exercice	(28 234 489)	(12 946 190)
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Produit des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>(4 690 147)</b>	<b>21 021 313</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit des émissions de titres participatifs	-	111 750
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>	<b>-</b>	<b>111 750</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	902 984	93 657
Provisions pour charges	27 244	45 220
<b>TOTAL PROVISIONS (III)</b>	<b>930 228</b>	<b>138 877</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	6 070 853	6 048 924
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 281 098	821 036
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 717 054	15 220 027
Dettes fiscales et sociales	1 403 978	1 575 883
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	657 644	576 991
Instruments financiers à terme	662 314	1 415 581
Produits constatés d'avance	-	-
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>24 792 941</b>	<b>25 658 441</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION PASSIF (VV)</b>	<b>2 359 945</b>	<b>1 483 666</b>
<b>TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>23 392 982</b>	<b>48 414 047</b>

**RESULTAT DE L'EXERCICE**

	<b>Au 31/12/2024</b>	<b>Au 31/12/2023</b>	<b>Variation</b>	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Ventes de marchandises	16 298 863	14 504 150	1 794 713	12%
Production vendue de biens	-21 715	-36 666	14 951	-41%
Production vendue de services	1 464 784	2 551 284	-1 086 500	-43%
Montant net du chiffre d'affaires	17 741 932	17 018 768	723 164	4%
dont à l'exportation	14 416 876	10 453 691	3 963 185	
Production stockée	0	0	0	
Production immobilisée	0	0	0	
Subvention d'exploitation	0	0	0	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	536 742	779 205	-242 463	-31%
Autres produits	454 033	241 195	212 838	88%
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>18 732 707</b>	<b>18 039 168</b>	<b>693 539</b>	<b>4%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises	8 157 526	7 092 629	1 064 897	15%
Variation de stock	7 112 253	3 637 988	3 474 265	95%
Autres achats et charges externes	4 315 735	5 766 235	-1 450 500	-25%
Impôts, taxes et versements assimilés	57 278	107 079	-49 801	-47%
Salaires et traitements	2 097 857	2 260 060	-162 203	-7%
Charges sociales	590 204	885 727	-295 524	-33%
Dotations aux amortissements			0	
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	240 066	676 621	-436 555	-65%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	0	0	
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	9 863 193	72 378	9 790 815	13527%
Dotations aux provisions	0	87 841	-87 841	-100%
Autres charges	385 012	1 119 835	-734 823	-66%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>32 819 123</b>	<b>21 706 393</b>	<b>11 112 730</b>	<b>51%</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-14 086 416</b>	<b>-3 667 225</b>	<b>-10 419 191</b>	<b>284%</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation	0	0	0	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0	0	
Autres intérêts et produits assimilés	555 098	647 422	-92 324	-14%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	1 213 657	1 327 268	-113 611	-9%
Défenses positives de change	24 457	768 929	-744 472	-97%
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	0	
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>1 793 212</b>	<b>2 743 619</b>	<b>-950 407</b>	<b>-35%</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 097 720	3 853 719	1 244 001	32%
Intérêts et charges assimilées	2 935 435	-4	2 935 439	-76047639%
Défenses négatives de change	10 746	56 304	-45 558	-81%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	0	
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>	<b>8 043 901</b>	<b>3 910 020</b>	<b>4 133 882</b>	<b>106%</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>-6 250 689</b>	<b>-1 166 400</b>	<b>-5 084 289</b>	<b>436%</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - V + V - VI)</b>	<b>-20 337 105</b>	<b>-4 833 625</b>	<b>-15 503 480</b>	<b>321%</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion	166 057	122 360	43 696	36%
Sur opérations en capital	28	0	28	93233%
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	3 326 000	155 088	3 170 912	2045%
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>3 492 085</b>	<b>277 448</b>	<b>3 214 637</b>	<b>1159%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion	2 969 056	86 954	2 882 102	3315%
Sur opérations en capital	175	8	167	2065%
Dotations aux amortissements, exceptionnels des immobilisations	0	4 066 405	-4 066 405	-100%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	8 420 237	4 236 645	4 183 592	99%
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>11 389 468</b>	<b>8 390 013</b>	<b>2 999 456</b>	<b>36%</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>-7 897 384</b>	<b>-8 112 564</b>	<b>215 181</b>	<b>-3%</b>
<b>PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)</b>				
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>24 018 004</b>	<b>21 060 235</b>	<b>2 957 768</b>	<b>14%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>52 252 492</b>	<b>34 006 425</b>	<b>18 246 067</b>	<b>54%</b>
<b>BÉNÉFICE OU Perte</b>	<b>-28 234 489</b>	<b>-12 946 190</b>	<b>-15 288 299</b>	<b>118%</b>

## **1 PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 23.134.169 €

Le résultat net comptable est une perte de (28.234.489) €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## **2 REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels par référence au règlement ANC 2018-07 du 04 novembre 2016 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au PCG.

### **2.1.1 Risque de Continuité d'exploitation**

Compte tenu de la cession de ses activités civiles B2B et du produit de cession à recevoir au cours de l'exercice 2025 estimé à plus de 4 M€, la société CYBERGUN SCA n'anticipe pas de problématique majeur concernant sa continuité d'exploitation sur l'exercice 2025.

Le Groupe anticipe un besoin de trésorerie globale de 3.7 M€ couvert par (i) la trésorerie et ses actifs d'exploitation à recouvrer disponibles à la clôture, (ii) les encaissements dans le cadre de la cession des actifs du pôle civil estimé à 4.4 M€ (dont déjà 2 M€ recouvrés à la date de publication de ce rapport) et des apports de cash dans le cadre d'augmentation de capital sur exercice de VMP en circulation (exercices de BSA déjà réalisés à la date de publication de ce rapport) pour un montant estimé à 0.3 M€

### **2.2 Immobilisations incorporelles**

Les droits d'enregistrement de marques, les inscriptions de marques payées à l'INPI, l'OMPI ou autres organismes assurent des protections pour un minimum de 10 ans. Ils sont ensuite renouvelés pour une nouvelle durée de 10 ans. Ces investissements sont amortis sur 10 ans soit la durée de protection.

Les licences exclusives de reproduction sont dépréciées suivant la durée des contrats, selon le mode linéaire. Ces licences sont analysées à chaque clôture des comptes en fonction des flux de chiffre d'affaires futurs estimés. Lorsque des licences de marques sont louées en contrepartie d'une redevance annuelle, cette dernière est comptabilisée en charges sur la période.

Les logiciels sont dépréciés sur 1 an suivant le mode linéaire.

Depuis l'exercice 2021, la société procède à des activations de frais de R&D dans le cadre de ces marchés militaires. Ces frais de R&D activés dans le cadre des contrats militaires sont ensuite amortis sur une durée de 10 ans.

Selon le PCG, la société a respecté l'ensemble des critères cumulés suivants (art. 212-3.1) :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- L'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

A fin décembre 2024, le montant brut des frais de R&D activés s'élève à 4 763 K€ dépréciés à 100% (Cf. faits marquants de la période).

### **2.3 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

La nature des immobilisations figurant à l'actif du bilan de l'entreprise ne justifie pas leur ventilation par composant.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Installations techniques	5 ans	Linéaire
Moules	10 ans	Linéaire
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Vitrines en dépôt	8 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire / Degréssif
Mobilier	5 ans	Linéaire

## 2.4 Immobilisations financières

### 2.4.1 Titres de participation

Les titres de participation correspondent aux titres des sociétés contrôlées par CYBERGUN SCA.

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour la valeur brute historique, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la situation nette comptable et à la valeur d'utilité de la société.

Afin de déterminer la valeur d'utilité d'un actif, il est généralement utilisé des propositions de valorisation externes (lettre d'intention initiée dans le cadre d'opération de rapprochement par exemple) et à défaut la valeur d'utilité peut être déterminée sur la base de différentes méthodes dont notamment la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Dans le cadre de cet exercice la Société a procédé à la dépréciation de l'intégralité des titres des sociétés Microtrade, Spartan DK et Verney Carron Développement au 31 décembre 2024 avec un impact de 3,06 M€ dans le compte de résultat de la Société.

Pour mémoire, les frais d'acquisition des titres de participation sont comptabilisés en charges.

### 2.4.2 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent (i) aux créances et intérêts rattachés sur les participations directes et indirectes de la société, et (ii) aux dépôts et cautions versées.

Les prêts en devises étrangères sont réévalués au cours de clôture. La perte de change latente éventuelle est alors provisionnée. Le risque de non-recouvrement des prêts aux sociétés du groupe est estimé à chaque arrêté en fonction, en autres, de la situation des capitaux propres et éventuellement provisionné.

Le risque de non-recouvrement des dépôts et cautionnement est estimé à chaque arrêté et éventuellement provisionné.

## 2.5 Stocks

Les stocks de marchandises et d'accessoires sont évalués selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré. Les articles à rotation lente font l'objet d'une provision pour dépréciation :

- Les stocks dont le délai de rotation est supérieur à 36 mois sont dépréciés à hauteur de 60%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 24 et 36 mois sont dépréciés à hauteur de 33%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 12 et 24 mois sont dépréciés à hauteur de 20%
- Les stocks n'ayant pas fait l'objet de vente au cours des 12 derniers mois sont dépréciés à hauteur de 85%

Les stocks acquis en devises sont valorisés au cours du jour d'achat.

Au 31 décembre 2024, l'intégralité du stock comptabilisé correspond à du stock en transit pour lequel la société fait état de commandes fermes.

## 2.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque : (i) la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable, (ii) ou lorsqu'il apparaît une perte probable en respectant le principe de prudence.

Les provisions pour dépréciation constatées sont individualisées et ne résultent pas d'une estimation globale.

## 2.7 Opérations en devises

Les créances, les dettes et les disponibilités en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euro sur base du cours du jour de l'opération.

Toutes les opérations figurant au bilan sont converties sur la base du taux de conversion à la date de clôture des comptes de l'exercice, les différences de conversion sont inscrites à des comptes d'écart de conversion actif et passif.

Pour information, le cours de conversion du dollar utilisé au 31 décembre 2024 est de 1.0389 contre 1.105 au 31 décembre 2023.

Les pertes latentes éventuellement constatées sur les créances et dettes en devises, options de change et contrats de couverture à terme de devises sont provisionnées. Toutefois, pour certaines créances et dettes libellées dans la même devise et lorsque les termes sont jugés suffisamment voisins, le montant de la dotation pour perte de change est limité à l'excédent des pertes sur les gains latents.

## 2.8 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'événements passés, qui provoquera probablement où certainement une sortie de ressources et dont l'évaluation peut être effectuée avec une fiabilité suffisante.

Les provisions comprennent notamment :

- des engagements de retraite et autres avantages,
- des pertes de change latentes,
- des litiges,
- des opérations financières présentant une valeur de marché négative (swap / futurs...).

## **2.9 Autres fonds propres**

Au 31 décembre 2022, la société a constaté 6 600 K€ d'ORA BSA en autres fonds propres suite à une émission obligataire réalisé au cours de l'exercice (Cf. faits marquants du RFA 2022). Une prime d'émission avait également été constaté à l'actif de la société pour 792 K€. Cette prime d'émission devant être amortie au fur et à mesure des remboursement d'ORA.

Les ORA constituent des « Autres fonds propres » lorsque, selon les clauses du contrat ainsi que les conditions économiques de l'émission (au moment de l'émission) : l'instrument n'est pas remboursable ou s'effectue par émission et attribution d'un autre instrument de capitaux propres de la société émettrice.

Au 31 décembre 2023, il restait en autres fonds propres un solde de 112 K€ d'ORA.

Le poste a été totalement apuré au 31 décembre 2024.

## **2.10 Dettes financières**

Les emprunts et dettes financières sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charges financières. Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

Dans la continuité de l'émission ORA BSA réalisée en 2022, la mise en place d'une fiducie destinée à équitaliser le passif a été réalisée en 2023(Cf. faits marquants de l'exercice 2024). Cette opération a notamment eu pour conséquence le rachat des ORA en vue de leur annulation par la Société à travers un crédit vendeur qui serait apuré par compensation de créances via l'exercice de BSA E. Ce crédit vendeur est constaté en dettes financières dans les comptes de l'exercice 2023.

L'avenant à la convention de fiducie signé fin 2024 est sans impact sur le traitement de la dette financière résultant de ce programme de financement dans le cadre de la clôture des comptes 2024.

## **2.11 Engagements de retraite et autres avantages accordés aux salariés des sociétés françaises**

Les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite sont pris en compte par des provisions pour retraite dans les sociétés du groupe. Les provisions pour retraite ont été calculées en évaluant selon la méthode rétrospective ce que le Groupe devrait verser à ses salariés partant en retraite.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements à la retraite sont les suivantes :

**Échéance comptable**
**Age de départ à la retraite:**
**Proportion de départs volontaires**
**Table de mortalité:**
**Taux d'actualisation à l'ouverture:**
**Taux d'actualisation à la clôture : Taux SACEI**
**Taux de charges sociales:**
**Taxe de Sécurité sociale sur mise à la retraite avant 70 ans**
**Augmentation annuelle des salaires:**
**Turn-over annuel moyen:**

<b>31/12/2024</b>	
Cadres	Non cadres
<b>65</b>	<b>64</b>
<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Tables INSEE 2014-2016</b>	
<b>3,12%</b>	
<b>3,27%</b>	
49,61%	37,92%
<b>30%</b>	
<b>2,50%</b>	<b>2,50%</b>
Moins de 61 ans	4,2%
61 ans et plus	0,0%
<b>0,0%</b>	

Pour rappel, les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en compte de résultat.

## **2.12 Chiffre d'affaires**

Le fait générateur de chiffre d'affaires par catégorie de transaction :

Nature des transactions : Fait générateur de chiffre d'affaires

Ventes de marchandises Livraison de bien

Transports sur ventes Livraison de bien

Redevances de sous-licences Encaissement de la redevance

## **2.13 Résultat exceptionnel**

Les éléments exceptionnels sont les produits ou les charges résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires du groupe et qui ne sont pas, en conséquence, sensés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

### **3 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

#### **3.1 Programme ORA BSA et mise en place d'une fiducie gestion dans le cadre d'un processus d'équitzation**

Pour rappel, en janvier 2023 et dans la continuité de son émission ORA BSA de décembre 2022, la Société a ouvert la période d'adhésion à la fiducie gestion devant permettre l'équitzation des ORA souscrites. Cette fiducie pouvant également procéder à la souscription dans le temps, de plusieurs émissions successives d'obligations sèches CYBERGUN (les « OS ») pour un montant total maximum de 6 M€ grâce au produit de la cession sur le marché des actions issues de l'équitzation des ORA, et des OS le cas échéant.

Le processus d' « équitzation » se décomposait schématiquement comme suit<sup>1</sup> :

– Étape 1 – Constitution d'une fiducie

La Société signe une convention une fiducie mettant en place une fiducie-gestion (la « Fiducie ») chargée de convertir en actions CYBERGUN les ORA émises et transférées à la Fiducie. Les titulaires d'ORA peuvent transférer tout ou partie de leurs ORA à la Fiducie (option A) ou bien conserver leurs ORA et en demander le remboursement en actions nouvelles CYBERGUN à compter de leur émission (option B). Chaque titulaire d'ORA peut librement panacher sa contribution entre les deux options et ainsi choisir de ne transférer qu'une partie de ses ORA à la Fiducie et de conserver le solde en tant que créancier de la Société.

Au cas particulier de la présente fiducie, les constituants sont CYBERGUN, la société EUROPE OFFERING en qualité de représentant des constituants bénéficiaires (les obligataires ayant apporté leurs ORA à la fiducie) et la société EQUITIS GESTION en qualité Fiduciaire.

– Étape 2 – Adhésion des obligataires

Une fois la fiducie constituée, Les titulaires d'ORA peuvent transférer tout ou partie de leurs ORA à la Fiducie (option A) ou bien conserver leurs ORA et en demander le remboursement en actions nouvelles CYBERGUN à compter de leur émission (option B). Chaque titulaire d'ORA peut librement panacher sa contribution entre les deux options et ainsi choisir de ne transférer qu'une partie de ses ORA à la Fiducie et de conserver le solde en tant que créancier de la Société.

Au cas particulier de la présente fiducie, la période d'adhésion s'est ouverte le 04 janvier 2023 pour se fermer le 25 janvier 2023 (inclus). A l'issue de la période d'adhésion, sur les 6 600 ORA émises en décembre 2022, 6 487 ont été apportées à la fiducie soit un taux de participation de 98,3%. Les ORA non apportées à la Fiducie sont restées comptabilisées en autres fonds propres au 31 décembre 2023 pour 112 K€. Ce solde a été apuré au 31 décembre 2024.

<sup>1</sup> Étant précisé que la présentation qui suit n'est faite que dans un souci didactique ; elle n'a pas vocation à décrire de manière exhaustive l'ensemble des étapes et modalités du processus d'équitzation (notamment, certaines étapes présentées peuvent intervenir de manière parallèle, et non de manière successive).

– Étape 3 – Rachat des ORA détenue par la Fiducie par la Société

Les ORA transférées à la Fiducie seront ensuite rachetées par la Société, au pair, en vue de leur annulation dans les comptes de la société. Le prix de rachat des ORA faisant l'objet d'un crédit vendeur.

Au cas particulier de la présente fiducie, le rachat au pair par la Société des 6 487 ORA a donné lieu à la naissance d'un crédit vendeur au bénéfice de la Fiducie pour un montant de 6 487 K€. Parallèlement à cela, compte tenu du rachat des ORA, la prime de remboursement des ORA rachetées a été constatée en charge financière sur l'exercice 2023 pour un montant de 779 K€.

– Étape 4 – Émission de BSAE

Conformément à la convention de fiducie, la Société émet au profit du Fiduciaire, dans le cadre d'une émission réservée, des bons de souscription d'actions (dits « BSA Equitization » ou « BSAE ») au seul profit du Fiduciaire. Ces BSAE bénéficient d'un prix d'exercice variable, calculé sur la base des derniers cours de bourse des actions de la Société, et sont exercés par le Fiduciaire (pour le compte de la Fiducie) selon des règles fixées dans la convention de fiducie. Le prix d'exercice de ces BSAE est payé par le Fiduciaire (pour le compte de la Fiducie) par compensation avec le crédit vendeur par le Fiduciaire sur la Société (du fait du rachat des ORA par la Société).

Au cas particulier de la présente fiducie, 4 968 753 106 BSAE ont été émis par la Société au profit du Fiduciaire sur le fondement de la 13ème résolution de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2022, répartis entre 4 936 708 106 bons de souscription d'actions dits « equitization 1 » (« BSAE1 ») et 32 045 000 bons de souscription d'actions dits « equitization 2 » (« BSAE2 », ensemble avec les BSAE1 les « BSAE »).

– Étape 5 – Exercice des BSAE

A compter de la date d'émission des BSAE, le Fiduciaire (agissant pour le compte de la Fiducie) est chargé d'exercer les BSAE par compensation de créances avec le crédit vendeur, le cas échéant, des OS souscrites, puis de céder au fur et à mesure sur le marché, selon des modalités définies dans la convention de fiducie, les actions nouvelles CYBERGUN résultant de l'exercice des BSAE. L'exercice de ces BSAE ne donne lieu à aucune levée de fonds pour la Société dans la mesure où les BSAE sont exercés uniquement par compensation de créances certaines, liquides et exigibles que le Fiduciaire détient à l'égard de la Société au titre du crédit vendeur et/ou des OS.

Pour chaque exercice de BSAE, le Fiduciaire exercera soit des BSAE1, soit des BSAE2 (en fonction de la catégorie de BSAE permettant d'obtenir le prix d'émission par action le plus bas à la date d'exercice correspondant), selon les conditions de marché à la date d'exercice et les modalités définies dans le cadre de la convention de fiducie.

Au cas particulier de la présente fiducie, les BSAE sont exercés à un prix représentant 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société, observés sur les jours de Bourse au cours desquels la Fiducie n'a pas vendu d'actions de la Société parmi les quinze (15) derniers jours de Bourse précédant la date d'exercice des BSAE applicable.

Compte tenu de l'évolution du cours de bourse de l'action CYBERGUN, il peut arriver que le prix d'exercice des BSAE exercés par le Fiduciaire (agissant pour le compte de la Fiducie) soit inférieur à la valeur nominale des actions. Conformément à la convention de fiducie, lorsque cette situation se produit, la libération des actions nouvelles résultant de l'exercice des BSAE est effectuée (a) par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles à hauteur du prix d'exercice des BSAE, et (b) par incorporation de réserves, bénéfices ou primes de la Société à hauteur de la différence entre la valeur nominale de l'action de la Société et le prix d'exercice des BSAE (en conformité avec l'article L.228-7 du Code de Commerce).

– Étape 6 – Répartition du produit de cession des actions obtenues sur exercice des BSA<sub>E</sub>

À la suite de l'exercice des BSAE, le Fiduciaire (agissant pour le compte de la Fiducie) reçoit des actions nouvelles de la Société qu'il cède (par l'intermédiaire d'un broker) sur le marché selon des modalités convenues dans la convention de fiducie. Les produits (nets) de cession sont ensuite distribués aux bénéficiaires selon les modalités prévues à la convention de fiducie.

Au cas particulier de la présente fiducie, : Le Fiduciaire procédera à la distribution du produit net de cession sur le marché des Actions Nouvelles émises sur exercice des BSAE comme suit :

- A chaque fois que la Fiducie disposera de 1 770 000 € de trésorerie sur le compte bancaire fiduciaire : le Fiduciaire versera aux adhérents de la Fiducie (au prorata du nombre d'ORA transférées à la Fiducie) le montant correspondant à la différence entre (a) 880 000 EUR (soit le solde du compte bancaire fiduciaire après prise en compte du prix de souscription d'une nouvelle tranche d'OS et d'une réserve de trésorerie de 10 000 EUR conservée par la Fiducie) et, le cas échéant, (b) le montant de la commission versée au Fiduciaire au titre de sa mission d'assistance et de coordination de l'opération (correspondant à 22% hors taxes des profits réalisés par la Fiducie dans le cadre de l'équitzation du crédit-vendeur et des OS) ;
- A la fin du processus d'équitzation : le Fiduciaire versera aux bénéficiaires de la Fiducie (au prorata du nombre d'ORA transférées à la Fiducie) le montant correspondant au solde du compte bancaire fiduciaire après déduction de la commission versée au Fiduciaire au titre de sa mission d'assistance et de coordination de l'opération.

– Étape 7 – Souscription des OS

Au cas particulier de la présente fiducie, jusqu'au 28 juin 2024, le Fiduciaire souscrira à des OS par tranches d'un montant nominal d'1 M€ chacune (soit un prix de souscription de 880 000 €) dès que la Fiducie disposera de 1 770 000 € de trésorerie sur le compte bancaire fiduciaire résultant du produit net de cession des actions CYBERGUN et/ou, le cas échéant, du remboursement des ORA transférées à la Fiducie, du crédit vendeur et/ou des OS.

Il est précisé que le Fiduciaire pourra souscrire un nombre maximum de 6 tranches d'OS pour un montant nominal total de 6 M€ si la somme (i) du montant cumulé du produit net de cession des actions CYBERGUN et (ii) du montant cumulé des remboursements des ORA transférées à la Fiducie, du crédit vendeur et/ou des OS, atteint au moins 10,6 MEUR avant le 28 juin 2024.

Dans le cadre d'un avenant signé en juillet 2023, CYBERGUN, le Fiduciaire et les bénéficiaires de la Fiducie ont décidé de modifier les conditions de distribution des produits de l'équitzation afin de permettre à la Fiducie d'élargir ses capacités d'intervention. A la signature de cet avenant, 13% des ORA détenues par la Fiducie avait été équitzées et la Fiducie a réutilisé le produit généré par l'équitzation pour souscrire à hauteur de 880 K€ net à l'émission de 1 000 000 OS CYBERGUN d'une valeur nominale de 1€ chacune.

Au cours de l'exercice 2024, le Fiduciaire a souscrit pour 749 K€ net à l'émission de 749 291 OS CYBERGUN d'une valeur nominale de 1 € chacune.

Depuis sa mise en place, le processus d'équitzation par le mécanisme de compensation de créance du crédit vendeur à travers l'exercice des BSA E a permis de convertir un montant nominal de 2 421 K€ d'ORA venant renforcer d'autant les fonds propres et a généré la création de 1 283 086 335 actions.

Montants exprimés en K€

Libellé	Montant équitisé	Nb d'actions
Exercice 2023	1 680	25 810 260
Exercice 2024	741	1 257 276 075
<b>TOTAL</b>	<b>2 421</b>	<b>1 283 086 335</b>

L'endettement de la société vis-à-vis de la Fiducie s'élève ainsi à 5.816 K€ décomposé entre 4 066 K€ de crédit vendeur et 1 749 K€ d'obligations simples (OS).

Libellé	31/12/2022	Apport en fiducie	Equitization / Conversion	Souscription	31/12/2023	Equitization / Conversion	Souscription	31/12/2024
ORA BSA	6 600	(6 487)	(1)		112	(112)		-
Crédit vendeur		6 487	(1 680)		4 807	(741)		4 066
Obligations simples				1 000	1 000		749	1 749
<b>TOTAL</b>	<b>6 600</b>	<b>-</b>	<b>(1 681)</b>	<b>1 000</b>	<b>5 919</b>	<b>(853)</b>	<b>749</b>	<b>5 816</b>

A fin décembre 2024, un avenant à la convention de fiducie a été signé venant modifier les termes de la période d'équitization et de remboursement du solde du crédit vendeur et des OS en circulation (remboursement initialement prévu au 30 décembre 2024 et intégralement en numéraire).

Ainsi aux termes de l'avenant signé avec les constituants bénéficiaires de la fiducie, la période d'équitization a pris fin de manière anticipée et les modalités de remboursement des créances de la fiducie envers CYBERGUN ont été modifiées de sorte que chaque constituant bénéficiaire puisse choisir de demander le remboursement de la quote-part de créances qui lui est due :

- en numéraire (en totalité ou partiellement), et/ou
- en nouvelles obligations simples émises par CYBERGUN (en totalité ou partiellement), étant précisé que chaque nouvelle obligation aura une maturité d'un an, une valeur nominale de 0,01 EUR et portera un intérêt fixe de 0,0015 EUR.

Cet avenant ainsi que le choix des modalités de remboursement des bénéficiaires sont sans impact sur la nature de la dette dans les comptes de la Société.

### **3.2 Mise en place d'un emprunt obligataire**

En février 2024, CYBERGUN a conclu un accord avec le fonds d'investissement YA II PN, LTD, représenté par la société de gestion Yorkville Advisors Global, LP pour la mise en place d'une émission d'Obligations Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles (« ORNAN ») d'un montant nominal brut maximum de 2,2 M€, et à émettre en 3 tranches d'une valeur nominale de 1,1 M€ pour la première tranche et de 0,55 M€ pour chacune des deuxièmes et troisièmes tranches.

Les principales modalités de ce financement sont les suivantes :

- Engagement de l'Investisseur portant sur un montant brut nominal maximum de 2,2 M€, correspondant à un produit net maximum de 1,98 M€ ;
- Emission à titre gratuit au profit de l'Investisseur de 110 Bons d'Emission pouvant donner lieu à l'émission, sur exercice, d'un nombre maximal de 110 ORNAN d'une valeur nominale de 10 000 € chacune. En outre, l'Investisseur a souscrit à une première émission de 110 ORNAN d'une valeur nominale de 10 000 € chacune pour un montant nominal brut de souscription de 1,1 M€ à la signature du Contrat ;
- Le prix de suscription des ORNAN est fixé à 95% de la valeur nominale des ORNAN, soit 9 500 EUR pour chaque ORNAN ;
- LES ORNAN ont une maturité de 12 mois et ne produisent pas d'intérêts ;
- Le nombre d'actions nouvelles à émettre par CYBERGUN lors de la conversion d'une ou plusieurs ORNAN correspond au montant nominal total des ORNAN dont la conversion est demandée divisé par le « Prix de Conversion » applicable (tel que défini ci-dessous). Les ORNAN seront converties selon la parité de conversion déterminée par la formule suivante :  $N = Vn / P$ , où :
  - (i) « N » est le nombre d'actions résultant de la conversion d'une ORNAN attribuables au porteur d'ORNAN,
  - (ii) « Vn » est la valeur nominale d'une ORNAN, soit 10.000 euros,
  - (iii) « P » est le Prix de Conversion d'une ORNAN, soit 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action (tel que publié par Bloomberg) pendant une période de quinze (15) jours de bourse précédent immédiatement la date de la notification de conversion d'une ORNAN par l'Investisseur après exclusion des jours de bourse pendant lesquels l'Investisseur a vendu des actions de la Société.
- Le Prix de Conversion des ORNAN sera arrondi (i) à la deuxième décimale inférieure si le résultat qui précède est supérieur ou égal à 0,01, (ii) à la troisième décimale inférieure si le résultat qui précède est inférieur à 0,01 et supérieur ou égal à 0,001, ou (iii) à la quatrième décimale inférieure si le résultat qui précède est inférieur à 0,001 ;
- Lors de la conversion d'ORNAN, la Société aura le droit, à sa seule discréction, de remettre au porteur d'ORNAN considéré : (1) le nombre d'actions nouvelles correspondant (calculé tel que décrit ci-dessus), (2) un montant en espèces ou (3) un montant en espèces et des actions nouvelles. Si la Société choisit d'attribuer un montant en espèces, celui-ci sera égal à :  $M = (Vn / P) * C$ , où :
  - (i) « M » est le montant en espèces payable au porteur d'ORNAN,
  - (ii) « Vn » est la valeur nominale d'une ORNAN, soit 10.000 euros,
  - (iii) « P » est le Prix de Conversion d'une ORNAN, tel que défini ci-dessus,
  - (iv) « C » est le cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action CYBERGUN à la date de conversion ;
- Une commission correspondant à 5% du montant nominal total des ORNAN émises dans le cadre d'une Tranche sera due par la Société à l'Investisseur, étant précisé que le montant de ladite commission sera déduit du prix de souscription global des ORNAN de ladite Tranche ;
- Par ailleurs, le contrat de financement ne prévoit aucune pénalité ou commission complémentaire en cas de Prix de Conversion qui deviendrait inférieur à la valeur nominale de l'action de la Société.

Jusqu'au 24 juin 2024 (date de fin de la période de souscription des ORNAN), ce programme de financement s'est traduit par l'émission de 165 ORNAN représentant un financement de 1 650 K€.

La conversions de l'intégralité de ces ORNAN au cours de l'exercice ont entraîné la création de 5 889 329 548 actions nouvelles, venant renforcer les fonds propres du Groupe pour un montant de 1 650 K€.

### **3.3 Opération sur le capital social**

En mars 2024, sur la base de la 3e résolution adoptée par l'assemblée générale du 26 février 2024, la gérance de CYBERGUN a décidé de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions. La valeur nominale des actions a ainsi été réduite de 0,10 € à 0,001 € et le capital composé de 78 123 954 actions, a, quant à lui, été ramené de 7 812 395,40 € à 78 123,954 €.

### **3.4 Cession des actifs du pôle civil du Groupe**

Dans l'objectif de participer au mouvement de consolidation du secteur de l'airsoft civil et d'ainsi faire émerger un acteur disposant de la taille critique pour engager de vastes économies d'échelle, le Groupe a initié au début de l'exercice 2024 des démarches en vue de l'identification et du rapprochement avec un partenaire devant permettre à cette activité de poursuivre un chemin de croissance rentable dans la durée.

Dans le prolongement des accords conclus depuis l'été 2020 entre le Groupe et la société EVIKE, le Groupe a annoncé en juillet 2024, après réception de plusieurs marques d'intérêts, avoir retenu l'offre formulée par ce partenaire en vue de l'acquisition des actifs de son pôle Civil. En septembre 2024, le Groupe a engagé la cession des actifs du pôle civil à la Société EVIKE. Cette cession porte essentiellement sur le stock de produits à disposition du pôle Civil, ainsi que sur les droits de propriété intellectuelle.

Dans le cadre de la clôture annuelle 2024, la société CYBERGUN SCA a donc constaté la cession intégrale de son stock pour un montant de 3.2 M€. Le produit de la vente de la propriété intellectuelle sera reconnu dans les comptes du Groupe au fur et à mesure du transfert effectif des licences à compter du 1er janvier 2025. Au 31 décembre 2024, le Groupe reste également propriétaire de sa participation exploitant le site Internet Civil B2C evike-europe.com pour lequel des discussions ont également été engagées en vue d'une cession.

Dans le cadre de cette évolution de l'activité, le Groupe a entamé un processus de restructuration et d'extinction des toutes les charges opérationnelles directement liées aux activités dans le domaine Civil. Cette décision se traduit notamment dans les comptes sociaux 2024 par des charges estimées à plus de 8 M€ dont 0.5 M€ au titre de charges de restructuration liées au départ du personnel et 7.6 M€ au titre de dépréciation d'actif d'exploitation.

### **3.5 Recherche d'un partenaire pour accompagner le développement de l'activité VERNEY CARRON**

Après avoir mené à bien la restructuration de la dette bancaire et immobilière de VERNEY CARRON, Le groupe est engagé depuis son exercice 2022 dans un travail de fond sur la restructuration industrielle de sa participation. Si la Société dispose effectivement d'un savoir-faire dans la fabrication d'armes et d'une capacité industrielle « made in France » reconnue, le Groupe, face aux difficultés opérationnelles présentées dans le cadre de la publication des résultats semestriels du Groupe a considéré qu'il avait dorénavant besoin de l'appui d'un partenaire industriel spécialisé dans le petit calibre pour accompagner le développement de VERNEY-CARRON au cours des prochaines années. Dans l'attente de la concrétisation de ce partenariat, les difficultés opérationnelles de la participation VERNEY CARRON ont donné lieu à une dépréciation intégrale de l'exposition de la Société sur ses participations VERNEY CARRON DEVELOPPEMENT et VERNEY CARRON soit un impact de plus de 10 M€ dans les comptes sociaux au 31 décembre 2024.

### **3.6 Fusion avec ARKANIA et B4S**

À fin décembre 2024, deux opérations de fusion ont été réalisées :

- la fusion avec ARKANIA, faisant suite au traité de fusion signé le 29 juillet 2024,
- et la fusion avec B4S, sur la base du traité de fusion en date du 6 novembre 2024.

Ces opérations ont eu comme principal impact un mali de fusion de 1 633 K€ lié à la fusion avec B4S, comptabilisé en charges financières.

## **4 EVENEMENTS POST CLOTURE**

### **4.1 Financement de la Société : Programme ORA BSA & Fiducie**

Comme annoncé en décembre 2024, la période d'équitzation a pris fin et chaque constituant bénéficiaire de la Fiducie a pu choisir de demander le remboursement de la quote-part de créances qui lui est due :

- en numéraire (en totalité ou partiellement), et/ou
- en nouvelles obligations simples émises par CYBERGUN (en totalité ou partiellement), étant précisé que chaque nouvelle obligation aura une maturité d'un an, une valeur nominale de 0,01 EUR et portera un intérêt fixe de 0,0015 EUR.

Selon les choix définitifs, les 5,8 MEUR de dettes financières de CYBERGUN envers la fiducie devront être remboursées à hauteur de 1 MEUR en numéraire et 4,8 MEUR par émission d'obligations simples.

Dans cette optique une provision pour charge financière de 718 K€ correspondant aux intérêts sur les obligations a été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2024.

A la date de publication de ce rapport, le désintéressement des bénéficiaires en numéraire a été intégralement réalisé.

### **4.2 Mis en liquidation judiciaire de la participation VERNEY CARRON**

Dans le cadre de la procédure collective engagée en février 2025 par le Groupe CYBERGUN concernant sa participation VERNEY CARRON, le Tribunal de Commerce de Saint Etienne, a validé en juin 2025 une offre de reprise portée par le Groupe RIVOLIER à travers un plan de cession et une mise en liquidation judiciaire de la Société VERNEY CARRON.

Cette décision est sans impact sur les comptes de la société CYBERGUN SCA qui avait par prudence déprécié l'ensemble de son exposition sur les sociétés VERNEY CARRON DEVELOPPEMENT et VERNEY CARRON.

### **4.3 CYBERGUN se renomme CALIBRE**

A partir du 17/06/2025, CYBERGUN se renomme CALIBRE afin de matérialiser sa profonde transformation et de capitaliser sur son expertise unique dans le domaine du tir.

## 5 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

### 5.1 Immobilisations brutes

Montants exprimés en euros

<b>Actif immobilisé valeurs brutes</b>	<b>31/12/23</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/24</b>
Immobilisations incorporelles	9 986 958	8 000	-	9 994 958
Immobilisations corporelles	3 145 701	174 748	82 863	3 237 585
Immobilisations financières	15 313 105	565 263	1 348 020	14 530 347
<b>TOTAL</b>	<b>28 445 764</b>	<b>748 011</b>	<b>1 430 883</b>	<b>27 762 890</b>

La variation des immobilisations brutes se détail comme suit :

- Une augmentation des immobilisations corporelles, principalement liée à l'acquisition de moules.
- Une augmentation des immobilisations financières, essentiellement due à l'écart de conversion sur le prêt consenti à Microtrade, ainsi qu'à l'accroissement des prêts accordés à Verney-Carron et Verney-Carron Development.
- Une diminution des immobilisations financières pour 1.348 K€ en lien avec la sortie des titres de Ton Marquage et Open Space.
- Une baisse des immobilisations corporelles de 82,8 K€ correspondant à la cession de matériel de transport.

### 5.2 Amortissements et provisions d'actif

Montants exprimés en euros

<b>Amortissements et provisions</b>	<b>31/12/23</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/24</b>
Immobilisations incorporelles	7 745 424	59 004		7 804 428
Immobilisations corporelles	2 710 052	181 064	67 825	2 823 291
Immobilisations financières	9 088 446	4 360 976	1 200 000	12 249 422
<b>TOTAL</b>	<b>19 543 922</b>	<b>4 601 044</b>	<b>1 267 825</b>	<b>22 877 141</b>

La variation des provisions sur immobilisations financières se détail comme suit :

- Des reprises sur dépréciation des comptes de titres à hauteur de 1.200 K€ concernant les sociétés Ton Marquage et Open Space ;
- Des dotations sur dépréciation des titres de 3.058 K€ sur les titres Microtrade, Spartan DK et Verney Carron Développement.

### 5.3 Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Montants exprimés en euros				
	0			
Nature des biens immobilisés	Montant brut	Amortis.	Valeur nette	Mode/Durée
Frais de recherche et de dév.	4 763 666	4 763 666	-	Linéaire 10 ans
Concessions, brevets et assimilés	259 182	251 182	8 000	Linéaire 10 ans
Logiciels	105 362	105 362	-	Linéaire 1 an
Licences et marques	4 857 500	2 684 217	2 173 283	Linéaire 10 à 30 ans
Autres immo. Incorporelles	9 248		9 248	Non amortissable
Immobilisations incorporelles en cours			-	Non amortissable
Installations techniques	27 310	23 488	3 822	Linéaire 5 ans
Moules	2 462 100	2 243 800	218 300	Linéaire 10 ans
Agencements	128 391	61 903	66 488	Linéaire 5 à 10 ans
Vitrines en dépôts	47 274	47 274	-	Linéaire 8 ans
Mat. De transport	317 939	278 758	39 181	Linéaire 3 à 5 ans
Mat. De bureau et informatique	156 778	154 617	2 161	Linéaire/dégressif 3 à 5 ans
Mobilier	9 607	8 256	1 351	Linéaire 5 ans
Matériel de démonstration	6 187	5 194	993	Linéaire 5 ans
Œuvre d'art	82 000		82 000	Non amortissable
<b>TOTAL</b>	<b>13 232 544</b>	<b>10 627 718</b>	<b>2 604 827</b>	

### 5.4 Etat des créances

Montants exprimés en euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A + d'un an
Créances rattachées à des participations	5 630 612	5 630 612	-
Prêts accordés au personnel	-	-	-
Dépôts et cautionnements	153 228		153 228
<b>Sous total créances immobilisées</b>	<b>5 783 840</b>	<b>5 630 612</b>	<b>153 228</b>
Clients douteux	373 671	373 671	-
Autres créances clients	21 225 600	21 225 600	-
Personnel et comptes rattachés	68 153	68 153	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Etat - impôts s/les bénéfices	8 765	8 765	-
Etat - taxe s/la valeur ajoutée	1 780 146	1 780 146	-
Divers	24 244	24 244	-
Groupe et associés	36 752 095	36 752 095	-
Débiteurs divers	41 474	41 474	-
Charges constatées d'avance	657 694	657 694	-
<b>Sous total créances de l'actif circulant</b>	<b>60 931 842</b>	<b>60 931 842</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>66 715 682</b>	<b>66 562 454</b>	<b>153 228</b>

## 5.5 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

Montants exprimés en euros

Nature des provisions	31/12/23	Augmentation	Reprises utilisées	Reprise non utilisées	31/12/2024
stock et en-cours	111 274	64 392	51 745		123 921
Créances Clients	2 899 595	9 877 315	380 289		12 396 621
Dépréciation des c/c Intragroupe	26 569 997	8 146 158	3 326 000		31 390 155
<b>TOTAL</b>	<b>29 580 865</b>	<b>18 087 866</b>	<b>3 758 034</b>		<b>- 43 910 696</b>

La variation des provisions pour dépréciation des créances clients concerne principalement la dépréciation des comptes clients intragroupe .

La variation des provisions sur compte courant intragroupe est à mettre en relation avec la dépréciation du compte courant de :

- SAUSA pour 1.013 k€.
- Verney Carron pour 6.415 k€

## 5.6 Produits à recevoir par postes du bilan

Montants exprimés en euros

Produits à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	100 758
Clients et comptes rattachés	7 399 353
Autres créances	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 500 111</b>

## 5.7 Charges constatées d'avance

Ces charges constatées d'avance sont à mettre en parallèle avec des produits constatées d'avance pour 657 K€. Ils correspondent essentiellement à des contrats de distribution avec des clients asiatiques entièrement facturés (à l'achat et à la revente des produits) mais dont la livraison est étalée sur la durée des contrats

## 6 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 6.1 Capital social

Le capital social de la société au 31 décembre 2024 est de 7 219 K€, composé de 7 219 443 798 actions, chacune entièrement libérée. Au cours de l'exercice 2024, le capital de la société a évolué comme suit :

- Augmentation de capital de 500€ lors de l'AG du 02/01/2024.
- Augmentation de capital validée par PV de Gérance du 26/02/2024 de 180 028,32 euros d'exercice de 6 127 267 BSA E1 dont 612 726,70 euros en capital.
- Augmentation de capital validée par PV de Gérance du 02/04/2024 de 152 654,83 euros d'exercice de 14 290 324 BSA E1 dont 14 290,32 euros en capital.
- Augmentation de capital validée par PV de Gérance du 02/04/2024 de 200 000 euros d'exercice de 20 YA II PN dont 16 598,36 euros en capital.
- Augmentation de capital validée par PV de Gérance du 01/07/2024 de 5 994,49 euros d'exercice de 16 664 BSA 2022 dont 428,13 euros en capital.
- Augmentation de capital validée par PV de Gérance du 01/07/2024 de 274 305,33 euros d'exercice de 222 818 926 BSA E1 dont 222 818,93 euros en capital.
- Augmentation de capital validée par PV de Gérance du 01/07/2024 de 850 000 euros d'exercice de 85 YA II PN dont 896 540,71 euros en capital.
- Augmentation de capital validée par PV de Gérance du 30/09/2024 de 127 549,84 euros d'exercice de 921 039 970 BSA E1 dont 921 039,97 euros en capital.
- Augmentation de capital validée par PV de Gérance du 30/09/2024 de 600 000 euros d'exercice de 60 YA II PN dont 4 976 190,48 euros en capital.
- Augmentation de capital validée par PV de Gérance du 24/12/2024 de 9 309,78 euros d'exercice de 93 097 920 BSA E1 dont 9 309,78 euros en capital.
- Réduction de capital validée par PV de Gérance du 26/02/2024 de 7 739 223,92 euros.

### 6.2 Variations des capitaux propres

Montants exprimés en euros

	Solde au 31/12/2023	Variation augmentation	Variation diminution	Affectation résultat	Distribution dividendes	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2024
Capital	7 199 169	7 759 499	7 739 224				7 219 444
Prime d'émission	26 705 573	821 960	6 058 429				21 469 104
Réserve légale	105 623						105 623
Réserve indisponible			7 739 224				7 739 224
Autres réserves	541 450						541 450
Report à nouveau	(584 312)	(12 946 190)					(13 530 502)
Résultat N-1	(12 946 190)			12 946 190			-
Résultat de l'exercice						(28 234 489)	(28 234 489)
<b>Total capitaux propres</b>	<b>21 021 312</b>	<b>3 374 493</b>	<b>13 797 653</b>	<b>12 946 190</b>	<b>-</b>	<b>(28 234 489)</b>	<b>(4 690 146)</b>

### **6.3 Provisions pour risques et charges**

Montants exprimés en euros

<b>Nature des provisions</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Dotations</b>	<b>reprises</b>	<b>31/12/2024</b>
Prov pour perte de change	13 657	185 102	13 657	185 102
PDIR	45 220		17 976	27 244
Prov pour risques et charges financières		717 882		717 882
Prov litige salarié	80 000		80 000	-
<b>TOTAL</b>	<b>138 878</b>	<b>902 984</b>	<b>111 633</b>	<b>930 229</b>

### **6.4 Etat des dettes**

Montants exprimés en euros

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant total</b>	<b>de 0 à 1 an</b>	<b>de 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
Découvert bancaire et avance en devises	-	-		
Emprunt obligataire convertible	-	-		
Emprunt obligataire (1)	-	-		
Crédit vendeur	4 066 306	4 066 306		
Emprunts et dettes assortis de conditions particulière	1 749 291	1 749 291		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 281 098	2 281 098		
Fournisseurs	13 717 054	13 717 054		
Dettes fiscales & sociales	1 403 978	1 403 978		
Compte courants des sociétés du Groupe	255 257			255 257
Autres dettes	657 644	657 644		
Produits constatés d'avance	662 314	662 314		
<b>TOTAL</b>	<b>24 792 942</b>	<b>24 537 685</b>		<b>255 257</b>

### **6.5 Dettes auprès des établissements de crédit**

Il n'y a pas de dette auprès des établissements de crédit au 31/12/2024

### **6.6 Charges à payer par postes du bilan**

Montants exprimés en euros

<b>Charges à payer</b>	<b>Montant</b>
Emp. & dettes financières diverses	-
Fournisseurs	7 281 233
Dettes fiscales & sociales	220 944
Autres dettes	525 762
<b>TOTAL</b>	<b>8 027 939</b>

## 7 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 7.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Montants exprimés en euros

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT 31/12/2024	Montant HT 31/12/2023
Vente de marchandises hors Union Européenne	11 832 786	5 494 729
Vente de marchandises France	1 865 956	4 650 895
Vente de marchandises Union Européenne	2 578 405	4 321 860
Redevances sous-licences	126 252	-
Prestations de services Export	-	-
Prestations de services France	4 704	61 840
Prestations de services Union Européenne	-	18 535
Autres activités annexes CEE	41 992	48 299
Autres activités annexes France	1 328 143	1 852 342
Autres activités annexes Export	(36 307)	570 268
<b>TOTAL</b>	<b>17 741 931</b>	<b>17 018 768</b>

Les autres activités annexes France à hauteur de 1 328 K€ correspondent aux refacturations intragroupes.

### 7.2 Résultat d'exploitation

#### 7.2.1 Reprises de provisions et transferts de charges d'exploitation

Montants exprimés en euros

	Montant
Reprises provision pour risques et charges	97 976
Reprises provision dépréciation des stocks	51 745
Reprises provision pour clients douteux	380 289
Transferts de charges d'exploitation - divers	6 731
<b>TOTAL</b>	<b>536 741</b>

### 7.2.2 Autres achats et charges externes

Montants exprimés en euros

Nature des charges	31/12/2024	31/12/2023
Achats d'études et de prestations		252 479
Achats consommables	32 548	55 013
Sous traitance (Refacturation des frais de R&D par Huard activé en immo)	2 134 274	2 982 520
Location du matériel	23 127	27 788
Location et charges immobilières	257 436	254 231
Entretien du matériel	111 803	129 720
Assurances	113 953	118 048
Frais d'études et de recherches	7 887	8 510
Personnel extérieur à l'entreprise	104 992	301 591
Commissions versées	87 500	
Honoraires	857 265	790 230
Frais de publicité et de communication financière	211 584	257 810
Frais de transport et de déplacements	323 905	511 960
Frais de télécommunications	16 479	27 577
Services bancaires et divers	32 983	48 758
<b>TOTAL</b>	<b>4 315 736</b>	<b>5 766 235</b>

Les frais du bureau d'étude refacturé par ARKANIA INGENIERIE n'ont pas fait l'objet d'activation au 31.12.2024.

### 7.2.3 Autres charges

Montants exprimés en euros

Nature des charges	31/12/2024	31/12/2023
Redevances licences marques	260 478	380 551
Pertes sur créances irrécouvrables		
Jetons de présence		
Pertes de change	35 648	116 677
Charges diverses de gestion courante	73 123	621 415
Charges diverses/exercices antérieurs	15 763	1 193
<b>TOTAL</b>	<b>385 012</b>	<b>1 119 836</b>

### 7.3 Résultat financier

Montants exprimés en euros

Composantes du résultat financier	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur prêts des filiales	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	555 098	647 422
Reprises sur provisions et transfert de charges	1 213 657	1 327 268
Gains de change	24 457	768 929
Dotations risques et charges financières	(5 097 720)	(3 853 719)
Intérêts et charges assimilées	(2 935 435)	4
Perte de change	(10 746)	(56 304)
Charges nettes sur actions propres		
<b>TOTAL</b>	<b>(6 250 689)</b>	<b>(1 166 400)</b>

Dans le montant des dotations risques et charges financières inclut la dépréciation de titres de Verney Carron Développement pour 2 701 K€, de titres Microtrade pour 274 k€, de titres Spartan DK pour 84 k€, de prêt Verney Carron pour 1 028 k€, de dépôts et cautionnement pour 108 k€ ainsi que la provision pour risques et charges des intérêts des Obligations pour 718 K€, et des dotations aux provisions pour pertes de change de 185 K€.

Le solde net des gains et des pertes de change s'établit comme suit :

Montants exprimés en euros

	Résultat réalisé au 31/12/2024	Résultat réalisé au 31/12/2023
Gains de change d'exploitation	124 795	104 346
Gains de change financier	24 457	768 928
Pertes de change d'exploitation	(35 648)	(116 677)
Pertes de change financières	(10 746)	(56 304)
Reprise provision perte de change	13 657	1 327 268
Dotations provision perte de change	(902 984)	(948 153)
<b>TOTAL</b>	<b>(786 469)</b>	<b>1 079 408</b>

#### 7.4 Résultat exceptionnel

Montants exprimés en euros

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Dotat* provisions exceptionnelles	(8 420 237)	(4 236 645)
Dotat* provisions exceptionnelles des immobilisations		(4 066 405)
Pénalités, amendes	(21)	(231)
Autres charges exceptionnelles	(2 969 184)	(86 732)
Autres produits exceptionnels	166 057	122 360
Reprise provisions exceptionnelles	3 326 000	155 088
Produits de cession d'éléments d'actifs		
<b>TOTAL</b>	<b>(7 897 384)</b>	<b>(8 112 565)</b>

Le résultat exceptionnel de la période comprend essentiellement des dotations aux provisions exceptionnelles correspondant à la dépréciation des comptes courant Verney Carron pour 6 415 k€, SAUSA pour 985 k€ et des autres sociétés du groupe pour 1 019 k€.

#### 7.5 Ventilation de l'impôt

Montants exprimés en euros

<b>Niveau de résultat</b>	<b>Avant Impôt</b>	<b>Base Imposable</b>	<b>Impôt</b>	<b>Après Impôt</b>
Résultat d'exploitation	(14 086 417)	(14 096 610)		(14 086 417)
Résultat financier	(6 250 689)	(2 055 954)		(6 250 689)
Résultat exceptionnel	(7 897 384)	( 803 147)		(7 897 384)
Activation report déficit				-
<b>TOTAL</b>	<b>(28 234 491)</b>	<b>(16 955 712)</b>	-	<b>(28 234 491)</b>

#### 7.6 Accroissements et allégements de la dette future d'impôts

Montants exprimés en euros

<b>Allègements</b>	<b>Assiette</b>	<b>taux</b>	<b>Impôts</b>
Provision C35		25,00%	
Provision Effort Construction		25,00%	-
Engagement Retraite	27 244	25,00%	6 811
Ecart de conversion passif	2 359 245	25,00%	589 811
<b>TOTAL</b>	<b>2 386 489</b>		<b>596 622</b>

<b>Accroissements</b>	<b>Assiette</b>	<b>taux</b>	<b>Impôts</b>
Ecart de conversion actif	183 033	25,00%	45 758
<b>TOTAL</b>	<b>183 033</b>		<b>45 758</b>

## 8 AUTRES INFORMATIONS

### 8.1 Effectif moyen

Catégories de salariés	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	12	18
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	10	19
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	3	6
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>43</b>

### 8.2 Ecarts de conversion

Montants exprimés en euros

	Ecart actif	Ecart passif
Diminution des créances clients	60 356	
Diminution des prêts accordés aux filiales		
Diminution des comptes courants des filiales	584	
Augmentation des dettes fournisseurs	122 092	
Augmentation des dettes financières		
Augmentation des créances clients		534 576
Augmentation des prêts accordés aux filiales		274 079
Augmentation des comptes courants des filiales		1 436 657
Diminution des dettes fournisseurs		114 633
Diminution des dettes financières		
<b>TOTAL Ecart de conversion</b>	<b>183 033</b>	<b>2 359 945</b>

### 8.3 Indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite se chiffrent à 27 K€ au 31 décembre 2024.

Ils sont comptabilisés en provision pour risques et charges, charges sociales incluses.

### 8.4 Plan de Stock Options

NEANT

## 8.5 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Montants exprimés en euros

Rubrique	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	Entreprises liées
<b>Actif immobilisé</b>		
Participations		8 746 507
Créances rattachées à des participations		5 630 612
Autres immobilisations corporelles		
<b>Actif circulant</b>		
Créances clients et comptes rattachées		15 014 912
Autres créances		36 758 894
VMP souscription d'obligations*		500 000
<b>Dettes</b>		
Dettes financières diverses**		4 155 639
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 712 310
Autres dettes		24 816
<b>Compte de résultat</b>		
Produits de participations		
Autres produits financiers		539 653
Charges financières		-

\*Une souscription d'obligations pour 500 000€ auprès d'ALTEX CONSEILS ET EXPERTISE a été fait pendant l'année.

\*\* Le montant des dettes financières diverses correspond en partie à la fiducie, à hauteur de 878 k€ envers WGTO et de 3 277 k€ envers HBR Investment Group.

*Les entreprises liées sont celles qui appartiennent au Groupe dont Cybergun SA est l'entité consolidante. Il s'agit des sociétés, Softair USA, Palco, Tech Group HK, SPARTAN IMPORTS US, Cybergun Italie, Spartan DK, Microtrade, Cybergun HK, B4S, Dolomedé, Cybergun Japan, Ton marquage, ARKANIA, SCI Notre Usine, Huard, SMOP, Arkania USA, VALANTUR, De Pommeray, Verney Carron, Verney Carron Développement.*

**8.6 Tableau des filiales et des participations**

Filiales et participations	Date dernier ex.clos	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis à la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	CA HT du dernier ex.clos	Résultat du dernier ex.clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
----------------------------	----------------------	----------------	------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	--------------------------	-----------------------------	--

**A - Renseignements globaux concernant les filiales & participations**
*Filiales plus de 50% du capital détenu)*

Microtrade (Luxembourg)	31/12/2024	25 000	(17 235 955)	100%	273 678	273 678			-	(1 377 106)
Cybergun Italie	31/12/2024	10 000	30 453	100%	2 754 196		-		-	(13 311)
SPARTAN IMPORTS DK (ex GUNS Danemark) (1 EUR = 7,4578 DKK au 31/12/2024)	31/12/2024	16 761	183 454	100%	83 900	83 900			-	(26 658)
DOLOMÈDE	31/12/2024	834 140	(5 165 353)	100%	826 526		-		2 328 403	191 387
SCI NOTRE USINE	31/12/2024	10 000	13 001	50%	5 000	5 000			229 836	390 398
ARKANIA GROUP	31/12/2024	143 290	3 720 780	75,5%	2 070 737	2 070 737			2 824 506	(1 545 748)
VERNEY CARRON	31/12/2024	1 738 563	(6 033 567)	49,4%	-	-			3 105 720	(13 303 209)
VERNEY CARRON DEVELOPPEMENT	31/12/2024	8 677	30 986	65,1%	2 701 009	2 701 009			130 000	(4 636 777)

*Participations (10 à 50% du capital détenu)*

CYBERGUN JAPAN (1 EUR = 171,94 JPY au 30/06/2024)	31/12/2024	52 344	(11 664)	33%	31 462	31 462			6 683	(4 206)
--	------------	--------	----------	-----	--------	--------	--	--	-------	---------

**B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations**

### 8.7 Engagements donnés

En K€	31/12/2024	31/12/2023
<b>Engagements donnés</b>		
effets à l'encaissement non échus	14	140

#### Effets à l'encaissement non échus :

Au 31 décembre 2024, le montant d'effets à l'encaissement s'élève à 14 K€.

### 8.8 Résultat par action

Le « résultat de base par action » est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice (prorata temporis).

Le « résultat dilué par action » est obtenu en divisant le résultat net dilué part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires (prorata temporis). Les instruments dilutifs comprennent notamment les obligations convertibles.

Conformément au règlement CRC 2020-01, lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est réputé égal à ce résultat de base par action, tous les instruments étant alors considérés comme anti dilutifs.

Montants exprimés en euros

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Résultat par action (€)	-0,00391	-0,17986	0,01884	-0,00049	-0,010
Résultat dilué par action (€)	-0,00391	-0,17986	0,00816	-0,00049	-0,004

## 9 DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

### 9.1 Produits à recevoir

Montants exprimés en euros

<b>Produits à recevoir s/fournisseurs et comptes rattachés</b>	
Fournisseurs - avoirs à recevoir	-
<b>TOTAL</b>	-

<b>Produits à recevoir s/clients et comptes rattachés</b>	
Clients - factures à établir	3 544 343
Groupe - factures à établir	3 855 011
<b>TOTAL</b>	<b>7 399 354</b>

### 9.2 Charges à payer

Montants exprimés en euros

<b>Associés intérêts courus</b>	

<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	
Frs - factures non parvenues	238 629
Groupe - factures non parvenues	7 042 604
<b>TOTAL</b>	<b>7 281 233</b>

<b>Dettes fiscales et sociales</b>	
Dettes provisions pour congés à payer	42 334
Dettes RTT	1 260
Personnel - autres charges à payer	122 423
Charges s/congés payés	20 572
Charges sur RTT	632
Organismes sociaux charges à payer	24 485
Provision taxe d'apprentissage	
Provision formation professionnelle continue	
Provision effort construction	
Provision Etat Charges à payer	103
Provision médecine du travail	2 928
Provision taxe foncière	
Provision taxe/bureaux	
Provision TVTS	6 207
<b>TOTAL</b>	<b>220 944</b>

<b>Autres dettes</b>	
Divers - charges à payer	163 158
Charges à payer sur licences	337 778
RRR à accorder et autres avoirs	-
Groupe - avoirs à établir	24 816
<b>TOTAL</b>	<b>525 752</b>

### 9.3 Charges constatées d'avance

Montants exprimés en euros

<b>Charges constatées d'avance</b>	
Charges diverses d'exploitation	657 694
<b>TOTAL</b>	<b>657 694</b>

Ces charges constatées d'avance sont à mettre en parallèle avec des produits constatées d'avance pour 657 K€. Ils correspondent essentiellement à des contrats de distribution avec des clients asiatiques entièrement facturés (à l'achat et à la revente des produits) mais dont la livraison est étalée sur la durée des contrats

### 9.4 Produits constatés d'avance

Montants exprimés en euros

<b>Produits constatés d'avance</b>	
Produits constatés d'avance	662 314
<b>TOTAL</b>	<b>662 314</b>

Ces produits constatés d'avance sont à mettre en parallèle avec des charges constatées d'avance pour 657 K€. Ils correspondent essentiellement à des contrats de distribution avec des clients asiatiques entièrement facturés (à l'achat et à la revente des produits) mais dont la livraison est étalée sur la durée des contrats



# CALIBRE

(anciennement CYBERGUN)

**Société en commandite par actions**

**40 BOULEVARD HENRI SELLIER**

**92150 SURESNES**

**337 643 795 RCS NANTERRE**

---

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos au 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société CALIBRE (anciennement CYBERGUN),

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CALIBRE (anciennement CYBERGUN) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

---

AAM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes  
37-39 Avenue Ledru Rollin – 75 012 PARIS  
Siret : 98474376500013 - APE : 6920Z

Julien LEDOGAR

Commissaire aux Comptes  
15 route du Littoral – 34 380 SAINT MARTIN  
DE LONDRES



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### **INCERTITUDE SIGNIFICATIVE LIÉE À LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 2.3 « Risque de continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes consolidés.

### **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe des comptes consolidés :

Les notes 1.1.5 « Recherche d'un partenaire pour accompagner le développement de l'activité », 7.2 « Verney-Carron : mise en liquidation judiciaire de la participation », 3.1 « Immobilisations incorporelles », 3.2 « Écart d'acquisition » et 3.5 « Stocks » présentent l'impact sur les comptes consolidés de l'exercice 2024, des dépréciations d'actifs constatées chez Verney-Carron, réparties principalement comme suit :

- dépréciation des frais de recherche et développement : 1 M€ ;
- dépréciation de l'écart d'acquisition : 1,4 M€ ;
- dépréciation des stocks : 5 M€.

## JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

### **Écarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établissent à 1,2 millions d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 1.7 « Écart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des écarts d'acquisition et examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué une analyse critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- le caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie établies par la direction du Groupe ;
- la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique et financier aux dates de clôture et d'établissement des comptes consolidés ;
- la cohérence des prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier l'atteinte des objectifs passés ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons apprécié si les paragraphes 1.7 « Écart d'acquisition » et 3.2 « Écart d'acquisition » des notes aux états financiers consolidés donnaient une information appropriée.

### **Autres fonds propre et Dettes financières**

Le groupe CYBERGUN fait appel à un contrat de financement de type ORA BSA (obligations remboursables en actions assorties de bons de souscription) depuis fin 2022. Dans la continuité de cette émission, le groupe CYBERGUN a ouvert, en janvier 2023, une période d'adhésion à une fiducie gestion devant permettre, « l'équitzation » des ORA souscrites. Le processus « d'équitzation » est décrit dans la note 1.1.1 « Programme ORA BSA et mise en place d'une fiducie gestion dans le cadre d'un processus d'équitzation ».

Les ORA non apportées à la Fiducie sont restées comptabilisées en autres fonds propres au 31 décembre 2023 pour 112 K€. Ce solde a été apuré au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2024, le montant du crédit-vendeur et des obligation simples, résultant du processus de mise en place de la fiducie gestion, s'élèvent respectivement à 4,1 M€ et 1,7 M€ enregistrés en dettes financières.

Nous avons examiné les caractéristiques des ORA, des obligations simples et du crédit vendeur comme décrit dans la note annexe 1.1.1 « Programme ORA BSA et mise en place d'une fiducie gestion dans le cadre d'un processus d'équitzation » et vérifié leur correcte présentation comptable (note annexe 4.2 « Autres fonds propres et emprunts et dettes financières ») en conformité avec les règles et méthodes comptables décrites dans les notes annexes 1.18 « Emprunts et dettes financières ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de la gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance.



## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris et Saint-Martin-de-Londres,

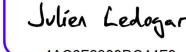
Le 30 juillet 2025,

**AAM PARIS**  
**Commissaire aux comptes**

DocuSigned by:  
  
 5E9DD97A64B4AB...

Sylvain Raynal  
Associé

**Julien Ledogar**  
**Commissaire aux comptes**

Signé par:  
  
 4AC6F2389DC44F9...

Associé



**États financiers consolidés  
Exercice clos le 31 décembre 2024**

40 Boulevard Henri Sellier – France  
[www.CYBERGUN.com](http://www.CYBERGUN.com)

# Bilan consolidé

En milliers d'euros	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Ecart d'acquisition	3.2	1 226	4 084
Immobilisations incorporelles	3.1	3 177	4 246
Immobilisations corporelles	3.3	2 090	5 738
Immobilisations financières	3.4	2 288	3 985
<b>Total Actif immobilisé</b>		<b>8 782</b>	<b>18 053</b>
Stocks et en-cours	3.5	7 592	22 769
Clients et comptes rattachés	3.6	7 568	5 056
Autres créances et comptes de régularisation	3.7	9 208	10 430
Valeurs mobilières de placement		1 006	0
Disponibilités		1 253	1 711
<b>Total Actif circulant</b>		<b>26 627</b>	<b>39 965</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>35 408</b>	<b>58 019</b>
En milliers d'euros	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	4.1	7 219	7 199
Primes		21 469	26 706
Réserves consolidées		(12 190)	(5 221)
Ecart de conversion		1 928	2 024
Résultat net part du groupe		(25 802)	(14 611)
<b>Total Capitaux propres - part du groupe</b>		<b>(7 376)</b>	<b>16 096</b>
Total Intérêts minoritaires		<b>3 556</b>	<b>2 502</b>
<b>Total - Capitaux propres</b>		<b>(3 820)</b>	<b>18 597</b>
Autres fonds propres	4.2	-	112
<b>Total - Autres fonds propres</b>		<b>-</b>	<b>112</b>
Pensions et retraites	4.3	954	1 200
Autres provisions pour risques	4.3	3 135	988
Autres provisions pour charges	4.3	29	
<b>Provisions</b>		<b>4 118</b>	<b>2 189</b>
Emprunts et dettes financières	4.2	9 006	10 893
Fournisseurs et comptes rattachés	4.4	6 350	9 538
Autres dettes et comptes de régularisation	4.5	19 755	16 690
<b>Total des dettes</b>		<b>35 111</b>	<b>37 121</b>
<b>Total du passif</b>		<b>35 408</b>	<b>58 019</b>

*NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.*

# Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Note	31/12/2024	31/12/2023
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5.1</b>	<b>44 341</b>	<b>42 694</b>
Autres produits d'exploitation	5.4	(1 096)	1 953
Achats consommés	5.1	(27 116)	(25 514)
Services extérieurs	5.2	(3 527)	(3 369)
Autres services extérieurs	5.2	(4 173)	(4 670)
Charges de personnel	5.3	(14 938)	(16 525)
Autres charges d'exploitation	5.4	(583)	(1 478)
Impôts et taxes		(470)	(540)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	5.5	(1 463)	(1 735)
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>(9 024)</b>	<b>(9 183)</b>
Dot. aux amort. et dépr. des écarts d'acquisition		(2 858)	-
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>(11 882)</b>	<b>(9 183)</b>
Produits financiers	5.6	1 257	3 417
Charges financières	5.6	(3 722)	(4 055)
<b>Résultat financier</b>		<b>(2 465)</b>	<b>(638)</b>
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>		<b>(14 347)</b>	<b>(9 821)</b>
Produits exceptionnels	5.7	3 521	167
Charges exceptionnelles	5.7	(13 712)	(5 146)
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>(10 190)</b>	<b>(4 979)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(24 537)</b>	<b>(14 800)</b>
Impôts sur les résultats		(178)	286
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>(24 715)</b>	<b>(14 514)</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		0	(193)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(24 715)</b>	<b>(14 707)</b>
<i>Résultat net part du groupe</i>		<i>(25 802)</i>	<i>(14 611)</i>
<i>Résultat net revenant aux intérêts minoritaires</i>		<i>1 086</i>	<i>(96)</i>

*NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.*

.

# Tableau de variation des capitaux

	Capital	Primes	Réserves	Réserves de conversion	Résultat Net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres parts minoraires	Capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31/12/2023</b>	<b>7 199</b>	<b>26 706</b>	<b>(5 221)</b>	<b>2 024</b>	<b>(14 611)</b>	<b>16 096</b>	<b>2 502</b>	<b>18 597</b>
Entrée et sortie de périmètre				(17)		(17)	(37)	(54)
Conversion d'ORA	1	111				112		112
Augmentation par exercice de BSA E avec prix d'exercice > nominal	120	251				371		371
Augmentation par exercice de BSA E avec prix d'exercice < nominal	1 750	(1 360)				390		390
Conversion ORA Yorkville Advisory II avec prix d'exercice > nominal	341	459				800		800
Conversion ORA Yorkville Advisory II avec prix d'exercice < nominal	5 548	(4 698)				850		850
Réduction de capital du 26 02 2024	(7 739)		7 739			-		-
Résultat net de la période					(25 802)	(25 802)	1 086	(24 716)
Affectation de résultat N-1			(14 611)		14 611	-		-
Ecart de conversion			(80)	(96)		(176)	(8)	(184)
Autres opérations						-	14	14
<b>Capitaux propres au 31/12/2024</b>	<b>7 220</b>	<b>21 469</b>	<b>(12 190)</b>	<b>1 928</b>	<b>(25 802)</b>	<b>(7 376)</b>	<b>3 556</b>	<b>(3 820)</b>

# Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2024
Résultat net part du groupe	(25 802)
Part revenant aux minoritaires	1 086
Dotations aux amortissements des écarts d'acq.	2 858
Résultat net des entreprises intégrées	(21 858)
Amortissements	2 601
Dépréciations et provisions	3 486
Variation des impôts différés	209
Plus-values de cession	(915)
Autres	-
<b>Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie</b>	<b>5 381</b>
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>(16 477)</b>
Incidence de la variation nette des stocks et en-cours	15 178
Incidence de la variation nette des clients et comptes rattachés	(1 712)
Incidence de la variation des fournisseurs et comptes rattachés	(1 111)
Incidence de la variation autres débiteurs et créditeurs	2 234
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>14 601</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(1 876)</b>
Acquisition d'immobilisations	(545)
Cession d'immobilisations	3 300
Variation nette des actifs financiers non courants décaissés	(641)
Incidence des variations de périmètre	(107)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements</b>	<b>2 007</b>
Augmentation de capital sur exercice de BSA	20
Emission d'emprunts obligataires (OS) nette des primes d'émission	672
Emission d'emprunts obligataires (ORNAN)	1 650
Remboursement des emprunts bancaires	(1 308)
Remboursement au titre des dettes de crédit bail	(641)
Autres flux non significatifs	(16)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financements</b>	<b>379</b>
<b>Incidences des variations de taux de change</b>	<b>(19)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>491</b>
Trésorerie active	1 711
Concours bancaires	108
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>1 603</b>
Trésorerie active	2 258
Concours bancaires	165
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>2 093</b>

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart

<b>En milliers d'euros</b>	<b>2023</b>
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>(14 514)</b>
Amortissements des actifs incorporels et corporelles	2 012
Dépréciations et provisions	5 311
Consommation des primes de conversion des emprunts obligataires	659
Variation des impôts différés	(40)
Plus-values de cession	(1)
<b>Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie</b>	<b>7 941</b>
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>(6 572)</b>
Incidence de la variation nette des stocks et en-cours	3 608
Incidence de la variation nette des clients et comptes rattachés	255
Incidence de la variation des fournisseurs et comptes rattachés	1 096
Incidence de la variation nette des autres débiteurs et créiteurs	508
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>5 467</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(1 105)</b>
Acquisition d'immobilisations	(1 138)
Cession d'immobilisations	1
Variation nette des actifs financiers non courants décaissés	(4)
Incidence des variations de périmètre	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements</b>	<b>(1 142)</b>
Emissions d'emprunts obligataires	1 000
Remboursement des emprunts bancaires	(995)
Remboursement au titre des dettes de crédit bail	(797)
Variation des concours bancaires	18
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financements</b>	<b>(774)</b>
Incidences des variations de taux de change	(126)
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(3 146)</b>
Trésorerie active	4 875
Concours bancaires	126
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>4 749</b>
Trésorerie active	1 711
Concours bancaires	108
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>1 603</b>

# Notes annexes

## 1 INFORMATIONS GENERALES

Au 31 décembre 2024, CYBERGUN est une société en commandite par actions dont le siège social est situé en France, 40 boulevard Henri Sellier, Suresnes (92150). CYBERGUN est coté sur EURONEXT GROWTH (Ex ALTERNEXT) depuis le 30 janvier 2014.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par la Gérance le 30 juillet 2024. Ils sont exprimés en milliers d'euro (KEUR).

### 1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

#### 1.1.1 Programme ORA BSA et mise en place d'une fiducie gestion dans le cadre d'un processus d'equitization

Pour rappel, en janvier 2023 et dans la continuité de son émission ORA BSA de décembre 2022, la Société a ouvert la période d'adhésion à la fiducie gestion devant permettre l'équitization des ORA souscrites. Cette fiducie pouvant également procéder à la souscription dans le temps, de plusieurs émissions successives d'obligations sèches CYBERGUN (les « OS ») pour un montant total maximum de 6 M€ grâce au produit de la cession sur le marché des actions issues de l'équitization des ORA, et des OS le cas échéant.

Le processus d' « équitization » se décomposait schématiquement comme suit<sup>1</sup> :

– Étape 1 – Constitution d'une fiducie

La Société signe une convention une fiducie mettant en place une fiducie-gestion (la « Fiducie ») chargée de convertir en actions CYBERGUN les ORA émises et transférées à la Fiducie. Les titulaires d'ORA peuvent transférer tout ou partie de leurs ORA à la Fiducie (option A) ou bien conserver leurs ORA et en demander le remboursement en actions nouvelles CYBERGUN à compter de leur émission (option B). Chaque titulaire d'ORA peut librement panacher sa contribution entre les deux options et ainsi choisir de ne transférer qu'une partie de ses ORA à la Fiducie et de conserver le solde en tant que créancier de la Société.

Au cas particulier de la présente fiducie, les constituants sont CYBERGUN, la société EUROPE OFFERING en qualité de représentant des constituants bénéficiaires (les obligataires ayant apporté leurs ORA à la fiducie) et la société EQUITIS GESTION en qualité Fiduciaire.

– Étape 2 – Adhésion des obligataires

Une fois la fiducie constituée, Les titulaires d'ORA peuvent transférer tout ou partie de leurs ORA à la Fiducie (option A) ou bien conserver leurs ORA et en demander le remboursement en actions nouvelles CYBERGUN à compter de leur émission (option B). Chaque titulaire d'ORA peut librement panacher sa contribution entre les deux options et ainsi choisir de ne transférer qu'une partie de ses ORA à la Fiducie et de conserver le solde en tant que créancier de la Société.

Au cas particulier de la présente fiducie, la période d'adhésion s'est ouverte le 04 janvier 2023 pour se fermer le 25 janvier 2023 (inclus). A l'issue de la période d'adhésion, sur les 6 600 ORA émises en décembre 2022, 6 487 ont été apportées à la fiducie soit un taux de participation de 98,3%. Les ORA non apportées à la Fiducie sont restées comptabilisées en autres fonds propres au 31 décembre 2023 pour 112 K€. Ce solde a été apuré au 31 décembre 2024.

Étape 3 – Rachat des ORA détenue par la Fiducie par la Société

<sup>1</sup> Étant précisé que la présentation qui suit n'est faite que dans un souci didactique ; elle n'a pas vocation à décrire de manière exhaustive l'ensemble des étapes et modalités du processus d'équitization (notamment, certaines étapes présentées peuvent intervenir de manière parallèle, et non de manière successive).

Les ORA transférées à la Fiducie seront ensuite rachetées par la Société, au pair, en vue de leur annulation dans les comptes de la société. Le prix de rachat des ORA faisant l'objet d'un crédit vendeur.

Au cas particulier de la présente fiducie, le rachat au pair par la Société des 6 487 ORA a donné lieu à la naissance d'un crédit vendeur au bénéfice de la Fiducie pour un montant de 6 487 K€. Parallèlement à cela, compte tenu du rachat des ORA, la prime de remboursement des ORA rachetées a été constatée en charge financière sur l'exercice 2023 pour un montant de 779 K€.

– Étape 4 – Émission de BSAE

Conformément à la convention de fiducie, la Société émet au profit du Fiduciaire, dans le cadre d'une émission réservée, des bons de souscription d'actions (dits « BSA Equitization » ou « BSAE ») au seul profit du Fiduciaire. Ces BSAE bénéficient d'un prix d'exercice variable, calculé sur la base des derniers cours de bourse des actions de la Société, et sont exercés par le Fiduciaire (pour le compte de la Fiducie) selon des règles fixées dans la convention de fiducie. Le prix d'exercice de ces BSAE est payé par le Fiduciaire (pour le compte de la Fiducie) par compensation avec le crédit vendeur par le Fiduciaire sur la Société (du fait du rachat des ORA par la Société).

Au cas particulier de la présente fiducie, 4 968 753 106 BSAE ont été émis par la Société au profit du Fiduciaire sur le fondement de la 13<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2022, répartis entre 4 936 708 106 bons de souscription d'actions dits « equitization 1 » (« BSAE1 ») et 32 045 000 bons de souscription d'actions dits « equitization 2 » (« BSAE2 », ensemble avec les BSAE1 les « BSAE »).

– Étape 5 – Exercice des BSAE

A compter de la date d'émission des BSAE, le Fiduciaire (agissant pour le compte de la Fiducie) est chargé d'exercer les BSAE par compensation de créances avec le crédit vendeur, le cas échéant, des OS souscrites, puis de céder au fur et à mesure sur le marché, selon des modalités définies dans la convention de fiducie, les actions nouvelles CYBERGUN résultant de l'exercice des BSAE. L'exercice de ces BSAE ne donne lieu à aucune levée de fonds pour la Société dans la mesure où les BSAE sont exercés uniquement par compensation de créances certaines, liquides et exigibles que le Fiduciaire détient à l'égard de la Société au titre du crédit vendeur et/ou des OS.

Pour chaque exercice de BSAE, le Fiduciaire exercera soit des BSAE1, soit des BSAE2 (en fonction de la catégorie de BSAE permettant d'obtenir le prix d'émission par action le plus bas à la date d'exercice correspondant), selon les conditions de marché à la date d'exercice et les modalités définies dans le cadre de la convention de fiducie. Au cas particulier de la présente fiducie, les BSAE sont exercés à un prix représentant 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société, observés sur les jours de Bourse au cours desquels la Fiducie n'a pas vendu d'actions de la Société parmi les quinze (15) derniers jours de Bourse précédant la date d'exercice des BSAE applicable.

Compte tenu de l'évolution du cours de bourse de l'action CYBERGUN, il peut arriver que le prix d'exercice des BSAE exercés par le Fiduciaire (agissant pour le compte de la Fiducie) soit inférieur à la valeur nominale des actions. Conformément à la convention de fiducie, lorsque cette situation se produit, la libération des actions nouvelles résultant de l'exercice des BSAE est effectuée (a) par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles à hauteur du prix d'exercice des BSAE, et (b) par incorporation de réserves, bénéfices ou primes de la Société à hauteur de la différence entre la valeur nominale de l'action de la Société et le prix d'exercice des BSAE (en conformité avec l'article L.228-7 du Code de Commerce).

– Étape 6 – Répartition du produit de cession des actions obtenues sur exercice des BSA<sub>E</sub>

À la suite de l'exercice des BSAE, le Fiduciaire (agissant pour le compte de la Fiducie) reçoit des actions nouvelles de la Société qu'il cède (par l'intermédiaire d'un broker) sur le marché selon des modalités convenues dans la convention de fiducie. Les produits (nets) de cession sont ensuite distribués aux bénéficiaires selon les modalités prévues à la convention de fiducie.

Au cas particulier de la présente fiducie, : Le Fiduciaire procédera à la distribution du produit net de cession sur le marché des Actions Nouvelles émises sur exercice des BSAE comme suit :

- A chaque fois que la Fiducie disposera de 1 770 000 € de trésorerie sur le compte bancaire fiduciaire : le Fiduciaire versera aux adhérents de la Fiducie (au prorata du nombre d'ORA transférées à la Fiducie) le montant correspondant à la différence entre (a) 880 000 EUR (soit le solde du compte bancaire fiduciaire après prise en compte du prix de souscription d'une nouvelle tranche d'OS et d'une réserve de trésorerie de 10 000 EUR conservée par la Fiducie) et, le cas échéant, (b) le montant de la commission versée au Fiduciaire au titre de sa mission d'assistance et de coordination de l'opération (correspondant à 22% hors taxes des profits réalisés par la Fiducie dans le cadre de l'équitzation du crédit-vendeur et des OS) ;
- A la fin du processus d'équitzation : le Fiduciaire versera aux bénéficiaires de la Fiducie (au prorata du nombre d'ORA transférées à la Fiducie) le montant correspondant au solde du compte bancaire fiduciaire après déduction de la commission versée au Fiduciaire au titre de sa mission d'assistance et de coordination de l'opération.

– Étape 7 – Souscription des OS

Au cas particulier de la présente fiducie, jusqu'au 28 juin 2024, le Fiduciaire souscrira à des OS par tranches d'un montant nominal d'1 M€ chacune (soit un prix de souscription de 880 000 €) dès que la Fiducie disposera de 1 770 000 € de trésorerie sur le compte bancaire fiduciaire résultant du produit net de cession des actions CYBERGUN et/ou, le cas échéant, du remboursement des ORA transférées à la Fiducie, du crédit vendeur et/ou des OS.

Il est précisé que le Fiduciaire pourra souscrire un nombre maximum de 6 tranches d'OS pour un montant nominal total de 6 M€ si la somme (i) du montant cumulé du produit net de cession des actions CYBERGUN et (ii) du montant cumulé des remboursements des ORA transférées à la Fiducie, du crédit vendeur et/ou des OS, atteint au moins 10,6 MEUR avant le 28 juin 2024.

Dans le cadre d'un avenant signé en juillet 2023, CYBERGUN, le Fiduciaire et les bénéficiaires de la Fiducie ont décidé de modifier les conditions de distribution des produits de l'équitzation afin de permettre à la Fiducie d'élargir ses capacités d'intervention. A la signature de cet avenant, 13% des ORA détenues par la Fiducie avait été équitzées et la Fiducie a réutilisé le produit généré par l'équitzation pour souscrire à hauteur de 880 K€ net à l'émission de 1 000 000 OS CYBERGUN d'une valeur nominale de 1€ chacune.

Au cours de l'exercice 2024, le Fiduciaire à souscrit pour 749 K€ net à l'émission de 749 291 OS CYBERGUN d'une valeur nominale de 1 € chacune.

Depuis sa mise en place, le processus d'équitzation par le mécanisme de compensation de créance du crédit vendeur à travers l'exercice des BSA E a permis de convertir un montant nominal de 2 421 K€ d'ORA venant renforcer d'autant les fonds propres et a généré la création de 1 283 086 335 actions.

Montants exprimés en K€

Libellé	Montant équitisé	Nb d'actions
Exercice 2023	1 680	25 810 260
Exercice 2024	741	1 257 276 075
<b>TOTAL</b>	<b>2 421</b>	<b>1 283 086 335</b>

L'endettement de la société vis-à-vis de la Fiducie s'élève ainsi à 5.816 K€ décomposé entre 4 066 K€ de crédit vendeur et 1 749 K€ d'obligations simples (OS).

Libellé	31/12/2022	Apport en fiducie	Equitization / Conversion	Souscription	31/12/2023	Equitization / Conversion	Souscription	31/12/2024
ORA BSA	6 600	(6 487)	(1)		112	(112)		-
Crédit vendeur		6 487	(1 680)		4 807	(741)		4 066
Obligations simples				1 000	1 000		749	1 749
<b>TOTAL</b>	<b>6 600</b>	<b>-</b>	<b>(1 681)</b>	<b>1 000</b>	<b>5 919</b>	<b>(853)</b>	<b>749</b>	<b>5 816</b>

A fin décembre 2024, un avenant à la convention de fiducie a été signé venant modifier les termes de la période d'équitization et de remboursement du solde du crédit vendeur et des OS en circulation (remboursement initialement prévu au 30 décembre 2024 et intégralement en numéraire).

Ainsi aux termes de l'avenant signé avec les constituants bénéficiaires de la fiducie, la période d'équitization a pris fin de manière anticipée et les modalités de remboursement des créances de la fiducie envers CYBERGUN ont été modifiées de sorte que chaque constituant bénéficiaire puisse choisir de demander le remboursement de la quote-part de créances qui lui est due :

- en numéraire (en totalité ou partiellement), et/ou
- en nouvelles obligations simples émises par CYBERGUN (en totalité ou partiellement), étant précisé que chaque nouvelle obligation aura une maturité d'un an, une valeur nominale de 0,01 EUR et portera un intérêt fixe de 0,0015 EUR.

Cet avenant ainsi que le choix des modalités de remboursement des bénéficiaires sont sans impact sur la nature de la dette dans les comptes de la Société.

### 1.1.2 Mise en place d'un emprunt obligataire

En février 2024, CYBERGUN a conclu un accord avec le fonds d'investissement YA II PN, LTD, représenté par la société de gestion Yorkville Advisors Global, LP pour la mise en place d'une émission d'Obligations Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles (« ORNAN ») d'un montant nominal brut maximum de 2,2 M€, et à émettre en 3 tranches d'une valeur nominale de 1,1 M€ pour la première tranche et de 0,55 M€ pour chacune des deuxièmes et troisièmes tranches.

Les principales modalités de ce financement sont les suivantes :

- Engagement de l'Investisseur portant sur un montant brut nominal maximum de 2,2 M€, correspondant à un produit net maximum de 1,98 M€ ;
- Emission à titre gratuit au profit de l'Investisseur de 110 Bons d'Emission pouvant donner lieu à l'émission, sur exercice, d'un nombre maximal de 110 ORNAN d'une valeur nominale de 10 000 € chacune. En outre, l'Investisseur a souscrit à une première émission de 110 ORNAN d'une valeur nominale de 10 000 € chacune pour un montant nominal brut de souscription de 1,1 M€ à la signature du Contrat ;

- Le prix de suscription des ORNAN est fixé à 95% de la valeur nominale des ORNAN, soit 9 500 EUR pour chaque ORNAN ;
- LES ORNAN ont une maturité de 12 mois et ne produisent pas d'intérêts ;
- Le nombre d'actions nouvelles à émettre par CYBERGUN lors de la conversion d'une ou plusieurs ORNAN correspond au montant nominal total des ORNAN dont la conversion est demandée divisé par le « Prix de Conversion » applicable (tel que défini ci-dessous). Les ORNAN seront converties selon la parité de conversion déterminée par la formule suivante :  $N = Vn / P$ , où :
  - (i) « N » est le nombre d'actions résultant de la conversion d'une ORNAN attribuables au porteur d'ORNAN,
  - (ii) « Vn » est la valeur nominale d'une ORNAN, soit 10.000 euros,
  - (iii) « P » est le Prix de Conversion d'une ORNAN, soit 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action (tel que publié par Bloomberg) pendant une période de quinze (15) jours de bourse précédent immédiatement la date de la notification de conversion d'une ORNAN par l'Investisseur après exclusion des jours de bourse pendant lesquels l'Investisseur a vendu des actions de la Société.
- Le Prix de Conversion des ORNAN sera arrondi (i) à la deuxième décimale inférieure si le résultat qui précède est supérieur ou égal à 0,01, (ii) à la troisième décimale inférieure si le résultat qui précède est inférieur à 0,01 et supérieur ou égal à 0,001, ou (iii) à la quatrième décimale inférieure si le résultat qui précède est inférieur à 0,001 ;
- Lors de la conversion d'ORNAN, la Société aura le droit, à sa seule discrétion, de remettre au porteur d'ORNAN considéré : (1) le nombre d'actions nouvelles correspondant (calculé tel que décrit ci-dessus), (2) un montant en espèces ou (3) un montant en espèces et des actions nouvelles. Si la Société choisit d'attribuer un montant en espèces, celui-ci sera égal à :  $M = (Vn / P) * C$ , où :
  - (i) « M » est le montant en espèces payable au porteur d'ORNAN,
  - (ii) « Vn » est la valeur nominale d'une ORNAN, soit 10.000 euros,
  - (iii) « P » est le Prix de Conversion d'une ORNAN, tel que défini ci-dessus,
  - (iv) « C » est le cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action CYBERGUN à la date de conversion ;
- Une commission correspondant à 5% du montant nominal total des ORNAN émises dans le cadre d'une Tranche sera due par la Société à l'Investisseur, étant précisé que le montant de ladite commission sera déduit du prix de souscription global des ORNAN de ladite Tranche ;
- Par ailleurs, le contrat de financement ne prévoit aucune pénalité ou commission complémentaire en cas de Prix de Conversion qui deviendrait inférieur à la valeur nominale de l'action de la Société.

Jusqu'au 24 juin 2024 (date de fin de la période de souscription des ORNAN), ce programme de financement s'est traduit par l'émission de 165 ORNAN représentant un financement de 1 650 K€.

La conversions de l'intégralité de ces ORNAN au cours de l'exercice ont entraîné la création de 5 889 329 548 actions nouvelles, venant renforcer les fonds propres du Groupe pour un montant de 1 650 K€.

#### 1.1.3 Opération sur le capital social

En mars 2024, sur la base de la 3<sup>e</sup> résolution adoptée par l'assemblée générale du 26 février 2024, la gérance de CYBERGUN a décidé de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions. La valeur nominale des actions a ainsi été réduite de 0,10 € à 0,001 € et le capital composé de 78 123 954 actions, a, quant à lui, été ramené de 7 812 395,40 € à 78 123,954 €.

#### 1.1.4 Cession des actifs du pôle civil du Groupe

Dans l'objectif de participer au mouvement de consolidation du secteur de l'airsoft civil et d'ainsi faire émerger un acteur disposant de la taille critique pour engager de vastes économies d'échelle, le Groupe a initié au début de l'exercice 2024 des démarches en vue de l'identification et du rapprochement avec un partenaire devant permettre à cette activité de poursuivre un chemin de croissance rentable dans la durée.

Dans le prolongement des accords conclus depuis l'été 2020 entre le Groupe et la société EVIKE, le Groupe a annoncé en juillet 2024, après réception de plusieurs marques d'intérêts, avoir retenu l'offre formulée par ce partenaire en vue de l'acquisition des actifs de son pôle Civil. En septembre 2024, le Groupe a engagé la cession des actifs du pôle civil à la Société EVIKE. Cette cession porte essentiellement sur le stock de produits à disposition du pôle Civil, ainsi que sur les droits de propriété intellectuelle.

Dans le cadre de la clôture annuelle 2024, la société CYBERGUN SCA a donc constaté la cession intégrale de son stock pour un montant de 3.2 M€. Le produit de la vente de la propriété intellectuelle sera reconnu dans les comptes du Groupe au fur et à mesure du transfert effectif des licences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Au 31 décembre 2024, le Groupe reste également propriétaire sa participation exploitant le site Internet Civil B2C evike-europe.com pour lequel des discussions ont également été engagées en vue d'une cession.

Dans le cadre de cette évolution de l'activité, le Groupe a entamé un processus de restructuration et d'extinction des toutes les charges opérationnelles directement liées aux activités dans le domaine Civil. Cette décision se traduit notamment dans les comptes sociaux 2024 par des charges estimées à plus de 8 M€ dont 0.5 M€ au titre de charges de restructuration liées au départ du personnel et 7.6 M€ au titre de dépréciation d'actif d'exploitation.

#### 1.1.5 Recherche d'un partenaire pour accompagner le développement de l'activité VERNEY CARRON

Après avoir mené à bien la restructuration de la dette bancaire et immobilière de VERNEY CARRON, Le groupe est engagé depuis son exercice 2022 dans un travail de fond sur la restructuration industrielle de sa participation. Si la Société dispose effectivement d'un savoir-faire dans la fabrication d'armes et d'une capacité industrielle « made in France » reconnue, le Groupe, face aux difficultés opérationnelles présentées dans le cadre de la publication des résultats semestriels du Groupe a considéré qu'il avait dorénavant besoin de l'appui d'un partenaire industriel spécialisé dans le petit calibre pour accompagner le développement de VERNEY-CARRON au cours des prochaines années.

Dans l'attente de la concrétisation de ce partenariat, les difficultés de l'activité de la participation VERNEY CARRON ont donné lieu à une dépréciation intégrale du goodwill soit un impact de 1.4 M€ dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024.

## **1.2 METHODE OU DE PRESENTATION**

Dans le cadre de sa clôture 2024, la société CYBERGUN utilise la méthode de présentation de ses états financiers selon les Principes Comptables Français (French GAAP).

## **1.3 REFERENTIEL ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes applicables en France.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 ont été établis en conformité avec le règlement ANC n° 2020-01 qui abroge et remplace le règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les états financiers consolidés respectent les principes comptables de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de prudence.

Les états financiers des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes du Groupe.

Les états financiers du Groupe ont été établis en Euro.

Pour l'application des principes comptables généraux, les comptes des sociétés incluses dans le champ de la consolidation sont retraités afin d'assurer :

- l'homogénéité des méthodes comptables pour l'ensemble des sociétés du groupe,
- l'élimination des opérations et des résultats internes,
- le calcul et la prise en compte des impositions différées.

## **1.4 BASE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

### **1.4.1 Utilisation d'estimations et du jugement**

La préparation des comptes consolidés conformes au CRC 2020-01 nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèse et estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

## **1.5 PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

### **1.5.1 Principes comptables**

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société CYBERGUN et des filiales dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les comptes consolidés à partir de la date de prise de contrôle ou d'influence ou jusqu'à la perte de contrôle ou d'influence.

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

- Intégration globale

Cette méthode est appliquée pour toutes les sociétés contrôlées de manière exclusive, soit détention directe ou indirecte de plus de 50% des droits de vote. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Les comptes sont pris en totalité poste à poste avec constatation du droit des minoritaires.

- Intégration proportionnelle

Cette méthode est retenue pour les sociétés contrôlées conjointement, c'est-à-dire, lorsqu'il y a un partage du contrôle entre les actionnaires. Les comptes sont pris poste à poste au pourcentage détenu par le groupe.

- Mise en équivalence

Cette méthode concerne les sociétés pour lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable. Seule la part de capitaux propres correspondant au pourcentage direct ou indirect détenu par la société est incluse dans les comptes consolidés.

Les sociétés non significatives au regard du total de leur bilan et de leur niveau d'activité ne sont pas consolidées.

#### 1.5.2 Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2024 pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

#### 1.5.3 Devises étrangères et méthode de conversion

La monnaie de fonctionnement du Groupe CYBERGUN est l'euro. Lorsque les comptes des filiales du groupe sont tenus dans diverses devises, un écart de change résultant des conversions a donc été constaté.

#### 1.5.4 Liste des filiales au 31 décembre 2024

Nom des sociétés	Méthode d'intégration	Pourcentage d'intérêt
Cybergun SA	Mère	100,00%
Cybergun Italie	I.G	100,00%
Cybergun Hong Kong	I.G	100,00%
Spartan Imports Denmark	I.G	100,00%
Tech Group Hong Kong	I.G	100,00%
Dolomedé AD1	I.G	100,00%
Microtrade	I.G	100,00%
SCI Notre usine	I.G	75,50%
Arkania Groupe (Ex Valantur)	I.G	50,01%
Arkania Ingénierie (Ex Huard)	I.G	50,01%
Arkania Industrie (Ex Smop)	I.G	50,01%
Arkania USA	I.G	50,01%
Verney Carron	I.G	49,40%
Verney Carron Développement	I.G	65,00%
Softair USA	MEE	51,00%

1.I.G : Intégration globale, MEE : Mise en équivalence

2. Les comptes de Verney Carron ont été intégrés en valeur liquidative.

## 1.5.5 Evolution du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2024, le périmètre de consolidation a été impacté par les opérations suivantes :

- TUP de la des société TON-MARQUAGE dans la société de DOLOMEDE EVIKE EUROPE,
- TUP de la des société ARKANIA SAS dans la société de CYBERGUN SCA,
- TUP de la des société Brains 4 Solutions dans la société de CYBERGUN SCA,
- TUP de la des société De Pommeray dans la société de ARKANIA Group,
- CYBERGUN JAPAN : Détenue à 33% par CYBERGUN SCA, la société n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation, son impact étant considéré comme non significatif au regard des états financiers du groupe.

## 1.6 CONVERSION DES COMPTES ET OPERATIONS LIBELLEES EN MONNAIE ETRANGERE

### 1.6.1 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères du groupe sont tenus dans leur monnaie de fonctionnement.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères y compris le goodwill sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euro au cours moyen de la période. Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de change résultant des conversions sont portés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

### 1.6.2 Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel.

### Taux de conversion

Euro contre devise :	31/12/2024	31/12/2023
	12 mois	12 mois
<b>Taux de clôture</b>		
USD	1,0389	1,1050
DKK	7,4578	7,4529
JPY	163,0600	156,3300
<b>Taux moyen sur la période</b>		
USD	1,0479	1,0903
DKK	7,4589	7,4556
JPY	161,0800	150,5500

## 1.7 ECART D'ACQUISITION

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Les biens destinés à l'exploitation sont évalués à la valeur d'utilité. Les biens non destinés à l'exploitation sont estimés à leur valeur de marché à la date d'acquisition ou, en l'absence de marché, à leur valeur nette probable de réalisation.

Un écart d'acquisition positif représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Immobilisations incorporelles » conformément au nouveau règlement ANC 2020-01.

Un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges ». Il n'existe aucun écart d'acquisition négatif à ce jour.

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués pour comparer la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition et leur valeur comptable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre (i) la juste valeur de cet actif diminuée de ces coûts de sortie et (ii) la valeur d'utilité de cet actif.

Afin de déterminer la juste valeur d'un actif, il est généralement utilisé des propositions de valorisation externes (lettre d'intention initiée dans le cadre d'opération de rapprochement par exemple) et à défaut la valeur d'utilité peut être déterminée sur la base de différentes méthodes dont notamment la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Dans le cadre de la clôture de son exercice 2024, la société a procédé à la dépréciation de l'intégralité de ses écarts d'acquisition de 1 428K€ sur ses activités civiles et militaires sur la société Verney Carron.

## 1.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### 1.8.1 Brevets et licences

Les licences exclusives de reproduction sont amorties en linéaire sur la durée des contrats.

A la clôture de chaque exercice et pour chaque licence lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur (par exemple ventes qui ne sont pas au niveau escompté ou en baisse), des cash-flows prévisionnels actualisés sont calculés. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des licences, une dépréciation est pratiquée. Dans le cadre de son exercice 2024, la société n'a pas identifié d'indicateurs de perte de valeur sur ses licences en portefeuille ne faisant pas l'objet d'un amortissement.

Les frais internes relatifs aux dépôts de marques sont comptabilisés en charges. Il s'agit des coûts juridiques hors le dépôt lui-même ainsi que des frais induits (Téléphone, courrier, traductions etc...).

Il existe deux types de contrat de licences :

- Les licences acquises pour une certaine durée et ne donnant pas lieu à versement de royalties. Le droit d'acquisition est comptabilisé à l'actif et amorti sur la durée du contrat.
- Les contrats signés pour une certaine période moyennant le versement de royalties sur les ventes réalisées. Ces royalties correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires mais comportent pour la plupart des minima. Les royalties sont comptabilisées en charges d'exploitation.

La plupart des licences détenues par le Groupe revêtent les deux caractéristiques ci-dessus, à la fois portées au bilan au coût historique et faisant l'objet de versement de royalties en fonction du chiffre d'affaires.

Les logiciels informatiques sont amortis sur mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

### 1.8.2 Frais de recherche et développement

Les coûts de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès que les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- l'intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- la capacité à l'utiliser ou le vendre,
- l'actif générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

L'ensemble des coûts de développement engagés, déterminés projet par projet en fonction des temps réellement passés par les ingénieurs du bureau d'étude ainsi que des frais directs s'y rattachant, sont étudiés et les projets sont comptabilisés à l'actif, pour le coût engagé, à compter de la date à laquelle l'ensemble des critères sont respectés.

Les frais de développement ne satisfaisant pas à ces critères sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les projets sont amortis à compter de la date de début des ventes se rapportant aux projets concernés sur une période de 10 ans compte tenu de la nature et de la longévité des contrats militaires auxquels se rapportent les frais de R&D.

Lorsque du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, la valeur d'utilité apparaît durablement inférieure à la valeur nette comptable, les frais de R&D activés peuvent faire l'objet d'une dépréciation exceptionnelle.

Dans le cadre de la clôture des comptes 2024, le Groupe, compte tenu de la situation de sa filiale Verney Carron a procédé à la dépréciation des frais de R&D au bilan de la société pour 1M€. .

### 1.8.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs bénéficieront au Groupe et lorsque les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable.

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie estimée.

## 1.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée de vie. Les modes et durées d'amortissement sont repris dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Moules de production	10 ans	Linéaire
Mobilier	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 ans	Linéaire
Matériel de démonstration	5 ans	Linéaire

Ces actifs peuvent être dépréciés de manière exceptionnelle lorsque du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice leur valeur d'utilité apparaît durablement inférieure à la valeur nette comptable.

## 1.10 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participations et créances rattachées et de dépôts et cautionnement. Elles sont comptabilisées à leur coût historique.

Lorsque la valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est appréciée chaque année par référence notamment à l'actif net comptable réévalué des filiales détenues ou par référence aux multiples observés dans les transactions relatives à des entreprises comparables.

## 1.11 CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges d'exploitation.

En matière de crédit-bail et de location financement, le groupe a retenu la méthode de référence du règlement ANC 2020-01. L'activation des crédits baux au bilan consolidé du Groupe se traduit par la constatation de l'actif initialement financé, et de la dette restant à rembourser aux sociétés de crédit-bail au passif.

## 1.12 STOCKS

Les stocks et en-cours sont valorisés selon la méthode du « coût moyen pondéré » coûts annexes compris : transport, droit de douane, etc.

Une provision pour dépréciation est enregistrée, si la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure au coût de revient. La provision pour dépréciation des stocks a été déterminée selon les règles suivantes :

- Les stocks dont le délai de rotation est supérieur à 36 mois sont dépréciés à hauteur de 60%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 24 et 36 mois sont dépréciés à hauteur de 33%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 12 et 24 mois sont dépréciés à hauteur de 20%
- Les stocks n'ayant pas fait l'objet de vente au cours des 12 derniers mois sont dépréciés à hauteur de 85%.

Les marchandises en route concernent les stocks dont l'entreprise est déjà propriétaire mais qui sont en voie d'acheminement (non encore réceptionnées). Ces stocks flottants ont donné lieu à l'enregistrement d'une facture fournisseur, ou le cas échéant, d'une facture à recevoir.

## 1.13 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sur lesquelles un risque de non-recouvrement est identifié en fin de période font l'objet d'une dépréciation. L'analyse du risque de non-recouvrement tient compte de critères tels que l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige ou la situation financière du client.

Le montant de la provision est déterminé selon les règles suivantes :

- Les créances dont la partie échue à 90 jours et plus est inférieure à 10K€ sont dépréciées systématiquement à 100% (à hauteur du montant échu à 90 jours et plus) ;
- Pour les créances dont la partie échue à 90 jours et plus est supérieure à 10K€, si cette partie représente moins de 30% du solde client, aucune provision n'est requise. A contrario, si cette partie représente plus de 30% du solde client, elles doivent être analysées individuellement et feront l'objet d'une dépréciation à 100% (à hauteur du montant échu à 90 jours et plus) s'il est estimé que le risque de non-recouvrement est significatif.

## 1.14 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Les « disponibilités » correspondent aux liquidités disponibles en caisse ou en banque et aux effets à l'encaissement. Les découverts bancaires sont classés dans les « emprunts et dettes financières » à moins d'un an. Ces disponibilités et découverts bancaires sont évalués pour leur valeur nominale.

## 1.15 CAPITAL

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres.

## 1.16 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges permettent de couvrir un risque ou une charge dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Ainsi une provision est comptabilisée à la clôture si le groupe a une obligation légale, contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers et dont il est probable qu'elle générera une sortie de ressources. Les montants provisionnés correspondent à la meilleure estimation de la sortie de ressource qui sera nécessaire pour éteindre les obligations. Les provisions pour litiges sont déterminées sur la base de chaque dossier en fonction des procédures en cours, des demandes faites et de leurs chances réelles de réalisation.

## 1.17 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Le montant des engagements en matière de pension, de complément de retraite, d'indemnités et d'allocation en raison du départ à la retraite des membres du personnel, est calculé selon l'hypothèse d'un départ à la retraite compris entre 65 à 67 ans

A chaque clôture, la valeur actualisée de l'engagement global du groupe est évaluée sur la base d'une méthode actuarielle. Chaque société réalise son propre calcul sur la base des profils individuels des salariés bénéficiaires (salaires et ancienneté à la date du départ) en fonction d'hypothèses de rotation de personnel et de mortalité en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Les principales hypothèses retenues pour le calcul de ces engagements sont les suivantes :

Échéance comptable

Age de départ à la retraite:

Proportion de départs volontaires

Table de mortalité:

Taux d'actualisation à l'ouverture:

Taux d'actualisation à la clôture : Taux SACEI 100% 3,12%

Taux de charges sociales:

Taxe de Sécurité sociale sur mise à la retraite avant 70 ans

Augmentation annuelle des salaires:

Turn-over annuel moyen:

31/12/2024	
Cadres	Non cadres
65	64
100%	100%
Tables INSEE 2014-2016	
3,12%	3,27%
49,61%	37,92%
30%	
2,50%	2,50%
Moins de 61 ans	4,2%
61 ans et plus	0,0%

Le groupe considère que le mode probable de départ à la retraite est un départ à l'initiative du salarié.

## 1.18 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charges financières. Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

Les ORA (Obligations Remboursables en Actions) constituent des « Autres fonds propres » lorsque, selon les clauses du contrat et/ou les conditions économiques de l'émission (au moment de l'émission), l'instrument n'est pas remboursable ou que son remboursement s'effectue par émission et attribution d'un autre instrument de capitaux propres de la société émettrice.

## 1.19 DETTES D'EXPLOITATION

Les dettes fournisseurs et sur autres créditeurs (dettes fiscales et sociales) sont évaluées à leur valeur nominale.

## 1.20 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte des différences temporelles entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable. Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, afin de déterminer si cette valeur doit être réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une réduction sera effectuée dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants soient disponibles. Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si les filiales ont le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les effets de modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé. Les impôts différés actif et passif sont compensés entité fiscale consolidée par entité fiscale consolidée.

Au 31 décembre 2024, les impôts différés ont été calculés au taux de 25 %. En cas de changement de taux d'impôt, les impositions différées sont ajustées au nouveau taux en vigueur sur l'exercice où le changement est connu et l'ajustement imputé en compte de résultat. Compte tenu des résultats déficitaires importants du Groupe, les impôts différés actifs n'ont pas fait l'objet au 31 décembre 2024 d'une activation dans les comptes consolidés, car leur caractère recouvrable à moyen terme n'est pas assuré.

## 1.21 CHIFFRE D'AFFAIRES

De manière générale, les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires dans toutes les sociétés du groupe obéissent à la règle selon laquelle la livraison déclenche la facturation et par conséquent la comptabilisation immédiate des produits.

Néanmoins, dans le cadre des activités de distribution Asie du Groupe, des contrats couvrant plusieurs exercices peuvent être signés avec les partenaires, entraînant l'émission d'une facture globale pour l'ensemble de la période. Dans cette situation, la société neutralise la facturation des ventes ne correspondant pas à son exercice en cours par un produit constaté d'avance et neutralise également les achats liés par une charge constatée d'avance.

## 1.22 RESULTAT PAR ACTION

Le « résultat de base par action » est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice (prorata temporis).

Le « résultat dilué par action » est obtenu en divisant le résultat net dilué part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires (prorata temporis). Les instruments dilutifs comprennent notamment les obligations convertibles.

Conformément au règlement CRC 2020-01, lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est réputé égal à ce résultat de base par action, tous les instruments étant alors considérés comme anti dilutifs.

## 1.23 COMPTABILISATION DES INTERETS MINORITAIRES

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires d'une entité consolidée par intégration globale devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés ou actionnaires minoritaires ont l'obligation formelle de combler ces pertes.

Si, ultérieurement, l'entité consolidée réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires sont alors crédités de la totalité des profits jusqu'à ce que la partie qu'ils avaient assumée des pertes imputables aux intérêts minoritaires ait été totalement éliminée.

Sur l'année 2024, la perte de Verney Carron a été imputée sur les intérêts majoritaires.

# 2 GESTION DU RISQUE FINANCIER

## 2.1 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients. L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2024, le management estime que le degré de criticité de ce risque est moyen.

## **2.2 RISQUE DE LIQUIDITE**

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

En cas de tension sur la trésorerie, le groupe privilégie le paiement de ses fournisseurs stratégiques afin de ne pas remettre en cause son niveau d'activité et son cash-flow. Il accentue d'autre part ses efforts pour assurer une meilleure gestion de ses actifs et notamment dégager des ressources financières.

## **2.3 RISQUE DE CONTINUITE D'EXPLOITATION**

Le Groupe anticipe un besoin de trésorerie globale de 3.7 M€ couvert par (i) la trésorerie et ses actifs d'exploitation à recouvrer disponibles à la clôture, (ii) les encaissements dans le cadre de la cession des actifs du pôle civil estimé à 4.4 M€ (dont déjà 2 M€ recouvrés à la date de publication de ce rapport) et des apports de cash dans le cadre d'augmentation de capital sur exercice de VMP en circulation (exercices de BSA déjà réalisés à la date de publication de ce rapport) pour un montant estimé à 0.3 M€

## **2.4 RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables. Dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2024, le management estime que le degré de criticité de ce risque est élevé notamment concernant les instruments de capitaux propres.

## **2.5 RISQUE DE CHANGE**

Le Groupe peut être exposé au risque de change :

- sur les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, pour l'essentiel du dollar américain ;
- sur ses transactions courantes d'achats et de ventes de marchandises effectuées en dollar américain.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2024, le management estime que le degré de criticité de ce risque est élevé car le Groupe n'a pas souscrit à des instruments de couverture du risque de change au cours de l'exercice.

## **2.6 RISQUE LIES A LA GUERRE EN UKRAINE**

Le groupe demeure particulièrement attentif aux conséquences de la crise russo-ukrainienne sur le marché Européen notamment concernant les aspects d'approvisionnement et de flux logistiques. Cette vigilance s'applique également sur les transactions monétaires avec d'éventuelles contreparties commerciales russes,

compte tenu des sanctions internationales frappant en particulier un certain nombre de banques russes. En date d'arrêté des comptes, le Groupe estime le degré de criticité de ce risque est moyen étant considéré que la Société ne peut fournir de garantie sur le fait que la guerre en Ukraine sera maîtrisée durablement dans un avenir proche. Dans ces circonstances potentiellement très évolutives, le management demeure mobilisé pour analyser sans délai les conséquences induites sur ses états financiers.

## **2.7 RISQUE DE DILUTION**

Le financement par fonds propres constitue le principal mode de financement (certaines entités du Groupe utilisent également l'affacturage client) du Groupe. Compte tenu des projets du Groupe, il ne peut être exclu que, dans le futur, elle procède à de nouvelles émissions avec un possible impact dilutif pour ses actionnaires. Un actionnaire qui détenait 1% du capital au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (soit avant le début de l'équitzation des ORA BSA) ne détenait plus que 0.01 % du capital au 31/12/2024.

De plus, la très forte dispersion de l'actionnariat entraîne des difficultés récurrentes à réunir un quorum lors des Assemblées Générales d'actionnaires pour statuer sur les résolutions relevant du quorum requis pour les Assemblées Générales extraordinaires.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2024, le management estime que le degré de criticité de ce risque est élevé, étant considéré qu'il reste des BSA restant à exercer dans le cadre de la fiducie mise en place en 2023 et compte tenu du lancement d'un programme de financement ORNAN en février 2024.

## **2.8 RISQUES DE CONVERSION**

Les états financiers consolidés sont présentés en euro. Les actifs, passifs enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent donc être convertis en euro, au taux de change applicable au jour de la clôture de l'exercice, pour être intégrés dans les états financiers.

Dans ce cas, la valeur en euro des actifs, passifs, initialement libellés dans une tierce devise diminuera si l'euro s'apprécie et inversement augmentera en cas de dépréciation de l'euro.

## **2.9 RISQUE DE TAUX**

Le Groupe est très peu exposé au risque de taux d'intérêts. Les différents contrats d'endettement financiers font état de taux fixes. En conséquence de quoi, au 31 décembre 2024, aucun instrument de couverture n'a été souscrit.

### 3 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### 3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions / Dotations	Diminutions / Reprises	Autres mouvements	Ecart de conversion	31/12/2024
Frais de recherche et développement	7 135	232	(615)	19	6 771	
Logiciel et sites internet	4 963					4 963
Concessions, licences et brevets	2 175	26		17	2 218	
Autres immobilisations incorporelles et avances	509	-				509
Immobilisations incorporelles valeurs brutes	14 782	258	-	(615)	36	14 461
Immobilisations incorporelles amortissements et dépréciations	(10 536)	(1 477)	133	615	(19)	(11 284)
<b>Total - Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>4 246</b>	<b>(1 219)</b>	<b>133</b>	<b>-</b>	<b>17</b>	<b>3 177</b>

Au 31 décembre 2024, les immobilisations incorporelles à l'actif du Groupe s'élèvent à 3 177 K€ soit une baisse sur l'exercice de 1 069 K€.

La variation sur la période s'explique principalement par la dépréciation des frais de recherche et développement sur l'entité Verney Carron.

#### 3.2 ECART D'ACQUISITION

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions -/- Dotations	Diminutions -/- Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecart de conversion	31/12/2024
Ecart d'acquisition valeurs brutes	8 225			-		178	8 403
Ecart d'acquisition amortissements et dépréciations	(4 140)	(2 858)	-	-		(178)	(7 176)
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>4 084</b>	<b>(2 858)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 226</b>

L'écart d'acquisition net comptabilisé à l'actif du Groupe s'élève au 31 décembre 2024 à 1 226 K€ principalement chez Arkania Group. La variation du poste sur l'exercice est à mettre en relation avec la dépréciation des écarts d'acquisition sur les entités de l'activité civile pour 1 430 K€ et sur la société Verney Carron pour 1 428 K€.

### 3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions / Dotations	Diminutions / Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecarts de conversion	31/12/2024
Terrains et constructions	3 369		(2 857)				512
Véhicules, matériels et outillages	19 038	267	(85)	(9)	23		19 233
Mobiliers, agencements et installations	2 058	21	(2)	9			2 086
Autres immobilisations corporelles et avances	157	-			4		161
Immobilisations incorporelles valeurs brutes	24 622	288	(2 945)	-	-	27	21 991
Immobilisations incorporelles amortissements et dépréciations	(18 885)	(1 455)	560	(94)	(26)		(19 900)
<b>Total - Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>5 738</b>	<b>(1 167)</b>	<b>(2 385)</b>	<b>(94)</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>2 090</b>

Les immobilisations corporelles nettes au 31 décembre 2024 s'élèvent à 2 090 K€, soit une baisse de 3 647 K€ par rapport à l'ouverture de l'exercice et qui résulte essentiellement :

- De l'impact de la vente du bâtiment porté la SCI Notre Usine pour (2 497) K€ ;
- Des dotations aux amortissement de la période pour (1 455) K€

### 3.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participations	1 976	2 500
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières	311	1 485
<b>Total - Immobilisations financières</b>	<b>2 288</b>	<b>3 985</b>

Au 31 décembre 2024, les immobilisations financières nettes s'élèvent à 2 288 K€ et correspondent principalement à :

- 1802 K€ de titres de participations correspondant presque exclusivement aux titres de participation détenus par la société VERNEY CARRON aux droits représentatifs de la société VERNEY CARRON dans une fiducie sureté;
- 380 K€ de dépôts et cautionnements et 243 K€ du prix de cession des titres de sociétés américaines .

Pour rappel en 2022, dans le cadre du protocole bancaire de la société VERNEY CARRON, l'accord prévoyait la constitution d'une fiducie sureté entre la Société et les partenaires bancaires impliqués dans l'acquisition du site de Saint Etienne et ayant concédés un abandon des hypothèques détenues sur la société.

Cette fiducie prévoit ainsi qu'en cas de cession du bâtiment d'ici à mai 2030, une rétrocession d'une partie du produit de la cession reviendra aux partenaires bancaires constituants de la fiducie.

Dans la continuité de sa position de 2022, le management estime qu'à ce jour, aucun élément ne vient remettre en cause l'hypothèse selon laquelle la rétrocession du prix de cession estimée à 0,3 M€ serait couverte par la PV de cession réalisée dans le cadre de cette opération

### 3.5 STOCK

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Stock de marchandises	2 622	11 517	(8 895)
Stock de MP	3 708	2 462	1 247
En cours et produits finis	7 334	9 713	(2 378)
Total Stocks Bruts	13 664	23 691	(10 027)
Dépréciation s/stocks	(6 072)	(922)	(5 150)
<b>Total - Stocks nets</b>	<b>7 592</b>	<b>22 769</b>	<b>(15 177)</b>

Au 31 décembre 2024, les stocks du Groupe s'élèvent à 7 592 K€ soit une baisse de 15 177 K€ par rapport à la clôture 2023.

Cette diminution, qui porte principalement sur les stocks de marchandises, s'explique par :

- la vente du stock de CYBERGUN au cours de l'exercice ainsi que la cession à EVIKE pour un montant cumulé de 7 112 K€,
- la cession du stock de TON MARQUAGE pour 665 K€
- la diminution de stock chez DOLOMEDE de 625 K€,
- ainsi que par la réduction des stocks chez VERNEY-CARRON de dépréciation de stocks 4 971 K€ et 1 119 K€ de variation de stocks compte tenu de l'établissement du bilan en valeur liquidative.

### 3.6 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En milliers d'euros	Ouverture	Variation	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecarts de conversion	31/12/2024
Clients valeurs brutes	6 451	(452)	-	282	12	6 293
Clients dépréciations	(2 025)	(655)	-	-	22	(2 659)
Clients et comptes rattachés valeurs nettes	4 426	(1 108)	-	-	34	3 634
Factures à établir	630	3 177	-		(0)	3 807
Fournisseurs Avoirs à recevoir		127				127
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>5 056</b>	<b>2 070</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34</b>	<b>7 568</b>

La provision pour dépréciation des créances client est comptabilisée lorsque l'encaissement d'une créance devient incertain. La méthode de dépréciation des créances est inchangée par rapport aux clôtures précédentes. Hormis les créances commerciales échues ayant fait l'objet d'une provision pour perte de valeur, le Groupe CYBERGUN estime n'être exposé à aucun risque significatif de recouvrement.

Les factures clients à émettre concernent principalement la vente de stock de CYBERGUN SCA à EVIKE pour un montant de 3 214 K€.

### 3.7 AUTRES CREANCES

En milliers d'euros	Ouverture	Variation	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecarts de conversion	31/12/2024
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	552	(358)	(6)	-	(0)	189
Créances sociales	94	(3)	-	-	0	91
Créances fiscales hors IS	4 881	691	0	-	(0)	5 572
Etat, impôt sur les bénéfices	994	(734)	-	-	(0)	260
Impôts différés - actif	361	(209)	-	-	-	152
Créances sur des parties liées	697	(733)	-	(0)	0	(36)
Autres créances	1 213	174	(0)	788	(0)	2 175
Charges constatées d'avance	1 637	(834)	-	-	0	804
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>10 430</b>	<b>(2 004)</b>	<b>(6)</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>	<b>9 208</b>

Les autres créances d'exploitation au 31 décembre 2024 s'élèvent à 9 208 K€ soit une baisse de 1 222 K€ qui s'explique principalement par :

- Une baisse de 358 K€ des avances et acomptes versés notamment sur les sociétés CYBERGUN SCA et ARKANIA INGENIERIE ;
- Une hausse de 688 K€ des créances sociales et fiscales ;
- Une baisse d'impôts sur les bénéfices de 734 K€. Une baisse d'impôts différés de 209 K€
- Une baisse de 733 K€ des écarts de conversion.
- Une baisse de 834 K€ des charges constatées d'avance en lien avec des contrats de distribution pluriannuels signés sur l'exercice 2023.

## 4 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 4.1 CAPITAUX PROPRES

Le capital social de la société au 31 décembre 2024 est de 7 219 K€, composé de 7 219 443 798 actions, chacune entièrement libérée.

Les principales opérations de l'exercice sont résumées dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

### 4.2 AUTRES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	01/01/2024	Souscription	Remboursement	Conversion	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecarts de conversion	31/12/2024
ORABSA 2022	112			(112)				(0)
ORAYV	-	1 650		(1 650)				-
<b>Total - Autres fonds propres</b>	<b>112</b>	<b>1 650</b>	<b>(112)</b>	<b>(1 650)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 139			(1 308)				1 831
Autres emprunts obligataires - OS Fiducie	1 000	750						1 750
Autres emprunts et dettes assimilés - Crédit Vendeur Fiducie	4 807			(741)				4 066
Concours bancaires	116	53						169
<b>Dettes financières</b>	<b>9 063</b>	<b>803</b>	<b>(1 308)</b>	<b>(741)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 817</b>
Dette financière crédit-bail	1 830			(641)				1 189
<b>Total - Dette financière crédit-bail</b>	<b>1 830</b>	<b>-</b>	<b>(641)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 189</b>
<b>Total - Dettes financières et autres fonds propres</b>	<b>11 004</b>	<b>2 453</b>	<b>(2 061)</b>	<b>(2 391)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 006</b>

En milliers d'euros	31/12/2024	Part CT (< 12 mois)	Part LT (> 12 mois)
Autres fonds propres	(0)	(0)	-
Dettes financières	7 817	7 421	395
Dette financière crédit-bail	1 189	444	745
<b>Total - Dettes financières et autres fonds propres</b>	<b>9 006</b>	<b>7 866</b>	<b>1 140</b>

Les dettes à caractère financier au 31 décembre 2024 s'élèvent à 9 006 K€ et correspondent à :

- 7 817 de dettes financières, qui se décomposent elles-mêmes entre :
  - (i) 1 831 K€ d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont la baisse sur la période est à mettre en relation avec les échéanciers de remboursement ;
  - (ii) 1 750 d'autres emprunts obligataires correspondant aux Obligations Simples (« OS ») souscrites par la fiducie dont 750K€ souscrites au cours de l'exercice ;
  - (iii) 4 066 K€ d'autres emprunts et dettes assimilées correspondant au crédit vendeur mis en place dans le cadre du processus d'équitization des ORA apportées à la fiducie.
  - (iv) 169 K€ de concours bancaires
  - (v) 1 189 K€ de dettes de crédit-bail correspondant aux contrats de financement du parc industriel de la division militaire du Groupe.

#### 4.3 PROVISIONS POUR RISQUES (LITIGE ET RESTRUCTURATION)

En milliers d'euros	01/01/2024	Dotation	Reprise	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecart de conversion	31/12/2024
Provisions pour perte de change	841	461					1 302
Provisions pour risques s/ litiges	147	2 620	(935)				1 832
<b>Total - Provisions Pour Risques</b>	<b>988</b>	<b>3 081</b>	<b>(935)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 135</b>
Provisions IFC	1 200	-	(246)				954
<b>Total - Provisions Pour Charges</b>	<b>1 200</b>	<b>-</b>	<b>(246)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>954</b>
Autres provisions pour charges		29					29
<b>Total - Provisions Pour Charges</b>	<b>-</b>	<b>29</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>29</b>
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>2 189</b>	<b>3 110</b>	<b>(1 181)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 118</b>

Au 31 décembre 2024, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 4 118 K€ et se décomposent entre :

- 3 135K€ de provision pour risques qui correspondent essentiellement
  - (i) A hauteur de 1 302 K€ aux provisions pour pertes de change constatées ;
  - (ii) A hauteur de 1 832 K€ aux provisions pour risque et charges constatés dans le cadre de litige ou d'opérations de restructurations à l'échelle du Groupe dont 718K€ de provision sur intérêts sur Obligations.
- 954 K€ de provisions pour indemnités de départ à la retraite provisionnées pour les salariés des entités françaises (la valeur des droits relatifs aux salariés des sociétés étrangères ayant été estimée non significative)
- 29K€ d'autres provisions pour charges.

#### 4.4 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

En milliers d'euros	Ouverture	Variation	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecarts de conversion	31/12/2024
Dettes fournisseurs	8 108	(2 505)	(8)	3	15	5 613
Fournisseurs factures non parvenues	1 430	(510)	(2)	(185)	3	737
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>9 538</b>	<b>(3 015)</b>	<b>(10)</b>	<b>(182)</b>	<b>18</b>	<b>6 350</b>

Les dettes fournisseurs pour 6 350 K€ correspondent essentiellement à des dettes sur achats de marchandises et / ou de prestations de sous-traitance.

#### 4.5 AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	Ouverture	Variation	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecarts de conversion	31/12/2024
Clients créateurs, avances et acomptes	1 858	1 904	-	167	(0)	3 929
Dettes sociales	3 107	254	0	(0)	(0)	3 361
Dettes fiscales hors IS	4 453	701	36	(0)	(0)	5 190
Etat, impôt sur les bénéfices	137	(115)	(1)	1	22	-
Impôts différés - passif						
Dettes sur des parties liées	355	199	10	-	0	564
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	46	(41)				5
Autres dettes	4 787	625	(0)		192	5 605
Produits constatés d'avance	1 947	(867)				1 079
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>16 689</b>	<b>2 659</b>	<b>45</b>	<b>167</b>	<b>194</b>	<b>19 755</b>

Les autres dettes d'exploitation au 31 décembre 2024 s'élèvent à 19 755 K€ soit une hausse de 2 898 K€ qui s'explique principalement par :

- Une hausse de 1 904 K€ des avances et acomptes versés notamment sur les sociétés CYBERGUN SCA et ARKANIA INGENIERIE ;
- Une hausse de 840 K€ des dettes sociales et fiscales en lien notamment avec l'impact TVA sur des flux de refacturation intra groupe étant précisé que cette augmentation du passif est neutralisée à l'actif par la hausse des créances sociales et fiscales) ;
- Au 31 décembre les autres dettes correspondent essentiellement à des dettes courantes, de royalties sur licences et des notes de frais envers les salariés et des écarts de conversion passif ;
- Une baisse de 867 K€ des produits constatés d'avance en lien avec des contrats de distribution pluriannuels signés sur l'exercice 2023.

### 5 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

#### 5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET MARGE BRUTE

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	43 929	42 253
Autres produits de l'activité	412	441
Achats consommés	(27 116)	(25 514)
Production stockée	(2 378)	(668)
<b>Marge brute</b>	<b>14 846</b>	<b>16 512</b>
<i>Marge brute en % du CA</i>	<i>33,8%</i>	<i>39,1%</i>

## 5.2 SERVICES EXTERIEURS ET AUTRES SERVICES EXTERIEURS

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Sous traitance générale	(590)	(628)
Crédit bail & locations	(1 426)	(1 431)
Charges locatives et de copropriété	(140)	(113)
Entretiens et réparations	(724)	(661)
Primes d'assurance	(465)	(418)
Services extérieurs - Autres	(182)	(118)
<b>Total - Services extérieurs</b>	<b>(3 527)</b>	<b>(3 369)</b>

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Personnel extérieur à l'entreprise	(781)	(750)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(1 584)	(1 505)
Rémunérations d'affacturage	(165)	(162)
Publicité, publications, relations publiques	(439)	(683)
Transport de biens et transp. collectifs du pers.	(698)	(841)
Déplacement, missions & réceptions	(284)	(380)
Frais postaux & télécommunications	(49)	(97)
Services bancaires & assimilés	(129)	(159)
Autres services - Divers	(42)	(93)
<b>Total - Autres services extérieurs</b>	<b>(4 172)</b>	<b>(4 670)</b>

### 5.3 CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du personnel	(10 983)	(12 027)
Charges sociales	(3 955)	(4 498)
<b>Total - Charges de personnel</b>	<b>(14 938)</b>	<b>(16 525)</b>
Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Effectif en France	189	310
effectif hors de France	2	3
<b>Total - effectif</b>	<b>191</b>	<b>313</b>

L'effectif employé comprend l'effectif salarié, c'est-à-dire l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par le groupe et le personnel mis à disposition, personnel intérimaire et détaché ou prêté à l'entreprise, pour les entités consolidées par intégration globale. La baisse du poste des effectifs est à mettre en relation avec des opérations de restructuration au sein des entités CYBERGUN SCA et ARKANIA INGENIERIE.

### 5.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

#### Autres produits d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Production stockée / immobilisée	(2 147)	901
Subvention d'exploitation	126	539
Redevances & royalties	50	68
Gains de changes sur créances commerciales	136	105
Transfert de charges et autres produits d'exploitation divers	739	341
<b>Total - Autres produits d'exploitation</b>	<b>(1 096)</b>	<b>1 953</b>

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2024 s'élèvent à (1 096) K€ et correspondent à :

- (2 147) K€ de production stockée ou immobilisée à rattacher au périmètre militaire principalement à une variation négative de la production stockée ou immobilisée sur le périmètre ARKANIA et Verney Carron ;
- 126 K€ de subvention dans le cadre d'acquisition de matériel industriels sur l'entité SMOP ;
- 50 K€ de produit de redevance constaté par la société VERNEY CARRON dans le cadre de l'exploitation par son partenaire TREESCO de la marque VERNEY CARRON ;
- 136 K€ de gains de change sur opérations commerciales et les transferts de charges.

#### Autres charges d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Redevances & royalties	(543)	(577)
Pertes sur créances irrécouvrables	(3)	(781)
Pertes de changes sur créances commerciales	(37)	(119)
Autres charges d'exploitation diverses	-	-
<b>Total - Autres charges d'exploitation</b>	<b>(583)</b>	<b>(1 478)</b>

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2024 s'élèvent à 583K€ et correspondent essentiellement à :

- 543 K€ des charges de royalties dans le cadre de l'exploitation du portefeuille de licence airsoft ;
- 3 K€ de pertes sur créances irrécouvrables constatées sur l'exercice essentiellement du fait de prescription commerciale (étant précisé que ces créances faisaient généralement à l'ouverture de l'exercice l'objet de provision pour dépréciation à 100% de leur valeur. Ces opérations se sont donc accompagnées de reprise sur provisions pour créances douteuses);
- 37 K€ de perte de change sur opérations commerciales.

#### **5.5 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(173)	(706)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(1 065)	(1 306)
Dotations / Reprise provision pour dépréciation sur immobilisations	-	(14)
Dotations / Reprise provision pour dépréciation sur actif circulant	(521)	528
Dotations / Reprise provision pour risques et charges	297	(237)
<b>Total - Dotations nettes aux amortissements et provisions</b>	<b>(1 463)</b>	<b>(1 735)</b>

Les dotations nettes aux amortissement et provisions de l'exercice 2024 s'élèvent à 1 463 K€ et se décomposent principalement comme suit :

- 1 238 K€ de dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles dont 173 K€ au titre des immobilisations incorporelles et 1 065 K€ au titre des immobilisations corporelles (essentiellement constaté au sein du périmètre ARKANIA) ;
- (521) K€ de provision nette sur dépréciation de l'actif circulant à mettre en relation notamment avec des créances clients et stocks considérées comme à risque chez CYBERGUN SCA, ARKANIA INDUSTRIE et ARKANIA INGENIERIE ayant ainsi donné lieu à des provisions ;
- 297 K€ de dotation nette pour risques et charges concernant les litiges chez CYBERGUN SCA et les provision IFC.

## 5.6 RESULTAT FINANCIER

### Résultat financier

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Gains de change	384	1 087
Reprises sur provisions financières	841	2 313
Autres produits financiers	31	17
<b>Produits financiers</b>	<b>1 257</b>	<b>3 417</b>
Charges d'intérêts	(367)	(366)
Pertes de change	(579)	(257)
Dotations aux provisions	(2 709)	(2 676)
Autres charges financières	(68)	(756)
<b>Charges financières</b>	<b>(3 722)</b>	<b>(4 055)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(2 465)</b>	<b>(638)</b>

Le résultat financier de l'exercice 2024 est négatif à hauteur de 2 465 K€ et se décompose principalement comme suit :

- 367 K€ de charges d'intérêts en lien avec les emprunts bancaires du périmètre ARKANIA ;
- Un résultat de change de (195) K€ résultant de la compensation entre 579 K€ de pertes de change et 384 K€ de gains de change sur les opérations de l'exercice ;
- 841 K€ de reprises sur provisions financières principalement chez MICROTRADE des écarts de conversion ;
- Des dotations financières nette pour 2 709 K€ correspondant à 1 914 K€ de dépréciation du compte courant de la société SAUSA partiellement compensé par une reprise nette de provision sur écart de conversion pour un montant de 795 K€ ;
- 37 K€ d'autres produits et charges financières.

## 5.7 RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Produits de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	3 306	1
Produit de cession et déconsolidation des immobilisations financières et titres		
Reprises sur provisions exceptionnelles	14	-
Autres produits exceptionnels	202	166
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>3 521</b>	<b>167</b>
Valeur nette comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	(2 391)	(1)
Dotations aux amortissements et provisions exceptionnels	(9 722)	(4 697)
Autres charges exceptionnelles	(1 599)	(448)
Charges de cession et déconsolidation des immobilisations financières et titres		
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(13 712)</b>	<b>(5 146)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(10 190)</b>	<b>(4 979)</b>

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2024 est négatif à hauteur de 10 190 K€ et correspond essentiellement à :

- Un produit net au titre de la cession des immobilisations corporelles 915 K€ correspond à la vente du bâtiment situé à Blois, réalisée par la SCI Notre Usine ;
- Une charge exceptionnelle nette de (1 397) K€ correspond essentiellement à (i) 240 K€ d'indemnités liées à des ruptures conventionnelles et licenciements ; (ii) 322 K€ d'ajustements sur des soldes débiteurs chez CYBERGUN SCA ; (iii) des indemnités de ruptures conventionnelles et de licenciements pour 243K€ chez ARKANIA INGENERIE ; (iv) et 63K€ pénalité chez VERNEY CARRON, (v) 157 K€ au titre de charges et produits sur exercices antérieurs dans le cadre d'une opération de restructuration et de TUP des sociétés TON-MARQUAGE ET DOLOMEDÉ.
- Une dotation exceptionnelle pour dépréciation de 9 722 K€, comprenant principalement : 7 646 K€ sur les immobilisations incorporelles, titres et stocks de VERNEY-CARRON, 1 013 K€ sur les activités de CYBERGUN SCA, ainsi qu'une provision pour litige de 1 061 K€ concernant la société MICROTRADE.

## 6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 6.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### 6.1.1 EXISTENCE D'EMPRUNTS ASSORTIS DE CLAUSE DE COVENANTS

Au 31 décembre 2024, le Groupe CYBERGUN ne fait état d'aucun emprunt assortis de clause de covenants.

#### 6.1.2 AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Engagements donnés		
Nantissement du fonds de commerce (1)	21 610	
Effets à l'encaissement non échus	14	531

### 6.2 VALEURS MOBILIÈRES POUVANT DONNER ACCÈS AU CAPITAL

#### Bons de Souscription d'Actions (BSA)

Le tableau ci-dessous résume le nombre de BSA en circulation au 31 décembre 2024 ainsi que le nombre théorique d'actions pouvant résulter de l'exercice de l'intégralité de ces valeurs mobilières pouvant donner accès au capital social.

Libellé	ISIN	Nb de BSA émis	Nb de BSA exercés	Nb de BSA en circulation	Caducité	Parité (*)	Nb d'actions potentiels
BSA K1	FR0013507977	24 916 790	1 691 580	23 225 210	02/12/2025	0,000003463	80
BSA K2A	FR0013507985	28 183 640	76 988	28 106 652	15/04/2030	0,000003463	97
BSA K2B	FR0013508009	17 640 120	26 562	17 613 558	15/04/2030	0,000003463	60
BSA 2022	FR001400EG77	13 747 800	24 996	13 722 804	30/12/2025	3 172,395	43 534 154 796
<b>TOTAL</b>		<b>84 488 350</b>	<b>1 820 126</b>	<b>82 668 224</b>			<b>43 534 155 033</b>

(\*) La parité correspond au nombre d'action que permet d'obtenir l'exercice d'1 BSA

### 6.3 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

Montants exprimés en euros		
Rubrique	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	Entreprises liées
<b>Actif circulant</b>		
VMP souscription d'obligations*		1 000 000
<b>Dettes</b>		
Dettes financières diverses**		4 155 639

\* Une souscription d'obligations pour 1 000 000€ auprès d'ALTEX CONSEILS ET EXPERTISE, dont 500 000€ souscrit par CYBERGUN et 500 000€ souscrit par SCI Notre Usine, a été réalisée pendant l'année.

\*\* Le montant des dettes financières diverses correspond en partie au crédit vendeur, à hauteur de 878 k€ envers WGTO et de 3 277 k€ envers HBR Investment Group.

### 6.4 PARTIES LIEES

#### 6.4.1 AVENANT A LA CONVENTION-CADRE DE PRESTATION DE SERVICES DU 31 MARS 2023

Le 19 septembre 2024, la Société a conclu un avenant à la convention-cadre d'assistance, de prestation de services et de rémunération des prêts intra-groupe avec l'ensemble des sociétés constituant alors le groupe Cybergun (i.e. la Société et les sociétés contrôlées directement ou indirectement par celle-ci) en date du 31 mars 2023.

L'objet de cet avenant était essentiellement de modifier les conditions de rémunération des prêts intragroupe. Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugiére, représentant de la gérance de la Société et président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général de la société HBR Investment Group.

#### 6.4.2 AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE FIDUCIE-GESTION « CYBERGUN 3 » DU 15 DECEMBRE 2022

Le 10 décembre 2024, la Société a conclu un avenant n° 2 à la convention de fiducie-gestion « Cybergun 3 » du 15 décembre 2022 avec, notamment, la société HBR Investment Group et M. Baudouin Hallo.

L'objectif de cet avenant était de modifier les modalités de remboursement des sommes dues par le fiduciaire (pour le compte de la fiducie) aux bénéficiaires.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugiére, représentant de la gérance de la Société et alors président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, alors directeur général de la société HBR Investment Group.

En tant que de besoin, il est précisé que la convention de fiducie-gestion originelle avait été conclue uniquement entre la Société, la société Europe Offering et la société Equitis Gestion (aujourd'hui dénommée IQ EQ Management) et, par suite, n'avait pas été traitée comme une convention réglementée.

#### 6.4.3 CONVENTION D'ABANDON DE CREANCE ENTRE LA SOCIETE ET LA SOCIETE DOLOMEDE EVIKE EUROPE

Le 20 décembre 2024, la Société (en qualité de créancier) a conclu une convention d'abandon de créance avec sa filiale Dolomedev Eviike Europe (« Dolomedev ») (en qualité débiteur) relatif à un abandon d'une créance de deux millions d'euros (2.000.000,00 €) provenant d'apports en compte courant d'associé.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugiére, représentant de la gérance de la Société et président (par personne morale interposée) de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général (par personne morale interposée) de la société HBR Investment Group et gérant de Dolomedev.

##### Conventions autorisées et conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les conventions suivantes, autorisées et conclues au cours d'exercices antérieurs, ont vu leur exécution se poursuivre.

#### 6.4.4 BAIL ENTRE LA SOCIETE ET RENAISSANCE

Le 11 juin 2019, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'un protocole transactionnel entre la Société et la société civile immobilière Renaissance (« Renaissance »). Conformément à ce protocole transactionnel, un contrat de bail d'une durée de neuf (9) ans a été conclu entre Renaissance, en qualité de bailleur, et la Société, en qualité de preneur, portant sur des locaux commerciaux situés 40, boulevard Henri-Sellier à Suresnes (92150).

Les personnes concernées étaient (i) M. Claude Solarz, alors président du conseil d'administration de la Société, (ii) M. Hugo Brugiére, alors directeur général de la Société, et (iii) M. Baudouin Hallo, alors directeur général délégué de la Société et gérant de Renaissance.

L'exécution de ce bail s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

#### 6.4.5 CONVENTION DE COMPTE COURANT ENTRE LA SOCIETE ET HBR INVESTMENT GROUP

Le 16 septembre 2019, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'une convention de compte courant d'associé entre la société HBR Investment Group (« HBR ») et la Société. Aux termes de cette convention, HBR a consenti à la Société un apport en compte courant d'un montant maximal de 10 MEUR au taux d'intérêt annuel égal au taux fiscalement déductible prévu à l'article 39, 1., 3°, du code général des impôts.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugiére, alors directeur général de la Société et président de HBR, et (ii) M. Baudouin Hallo, alors directeur général délégué de la Société et directeur général de HBR.

Cette convention de prestation de services a été initialement conclue jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2020, puis a été automatiquement prorogée pour des durées d'un (1) an successives.

L'exécution de cette convention s'est donc poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

#### 6.4.6 CONVENTION DE TRESORERIE ENTRE LA SOCIETE ET HBR INVESTMENT GROUP

Le 9 décembre 2021, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'une convention de trésorerie entre la Société et HBR aux termes de laquelle la Société s'est engagée à mettre à disposition de HBR la somme maximale de 3 MEUR avec un taux d'intérêt annuel au moins égal à cinq pour cent (5%).

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugiére, président-directeur général de la Société et président de HBR, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général délégué de la Société et directeur général de HBR.

L'exécution de cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En tant que de besoin, il est précisé qu'aucune somme n'est due par HBR à la Société.

#### 6.4.7 CONVENTION-CADRE DE PRESTATION DE SERVICES

Le 31 mars 2023, la Société a conclu une convention-cadre d'assistance, de prestation de services et de rémunération des prêts intra-groupe avec l'ensemble des sociétés constituant alors le groupe Cybergun (i.e. la Société et les sociétés contrôlées directement ou indirectement par celle-ci).

L'objet de cette convention est, notamment, de préciser les conditions dans lesquelles une partie pourra (i) vendre des marchandises à une autre partie, (ii) assurer une mission d'assistance et/ou de prestation de services au bénéfice d'une autre partie, et/ou (iii) de prêter ou mettre à disposition des sommes au profit d'une autre partie.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugiére, représentant de la gérance de la Société et président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général de la société HBR Investment Group.

L'exécution de cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

#### 6.4.8 AVENANT A LA CONVENTION DE FIDUCIE-GESTION « CYBERGUN 3 » DU 15 DECEMBRE 2022

Le 21 juillet 2023, la Société a conclu un avenant à la convention de fiducie-gestion « Cybergun 3 » du 15 décembre 2022 avec, notamment, la société HBR Investment Group et M. Baudouin Hallo.

L'objectif de cet avenant était de modifier les modalités de distribution des produits de la fiducie aux constituants bénéficiaires et de souscription aux obligations simples.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugiére, représentant de la gérance de la Société et président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général de la société HBR Investment Group.

En tant que de besoin, il est précisé que la convention de fiducie-gestion originelle avait été conclue uniquement entre la Société, la société Europe Offering et la société Equitis Gestion (aujourd'hui dénommée IQ EQ Management) et, par suite, n'avait pas été traitée comme une convention réglementée.

L'exécution de cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

#### 6.4.9 CONCLUSION D'UNE CONVENTION-CADRE D'ASSISTANCE ET DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA SOCIETE ET LA SOCIETE NEOVACS

Le 1er décembre 2023, la Société a conclu une convention-cadre d'assistance et de prestation de services avec la société Neovacs S..A. (« Neovacs ») afin de mettre en commun des ressources existant au sein de ces deux sociétés et ainsi limiter les coûts.

La personne concernée était M. Hugo Brugiére, gérant de la Société et président-directeur général de Neovacs. L'exécution de cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

#### 6.4.10 CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC CYBERGUN HONG KONG

Le 11 décembre 2023, la Société a conclu une prestation de services avec la société Cybergun Hong Kong (contrôlée à 100% par la Société) (« Cybergun HK »).

L'objet de cette convention est de préciser les droits et obligations de chacune des parties dans le cadre du conseil et de l'assistance apportés par la Société à Cybergun HK afin d'optimiser l'activité commerciale de cette dernière.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugièvre, représentant de la gérance de la Société et président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général de la société HBR Investment Group.

Cette convention de prestation de services a été initialement conclue jusqu'au 31 décembre 2023, puis a été automatiquement prorogée pour des durées d'un (1) an successives.

L'exécution de cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## 6.5 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il n'y a pas eu de distribution de dividendes sur l'exercice.

## 6.6 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Missions	31/12/2024		31/12/2023	
	Montant HT En KC	%	Montant HT En KC	%
<b>AUDIT</b>				
Commissariat aux comptes des comptes individuels et consolidés:				
Emetteur (Société mère)	76	63%	179	46%
Emetteur (Société mère) - Honoraires complémentaires sur N-1	18	15%	150	38%
Filiales intégrées globalement	26	22%	47	12%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de CAC				
Emetteur (Société mère)	-	0%	15	4%
Filiales intégrées globalement	-	0%	-	0%
<b>TOTAL</b>	<b>121</b>	<b>100%</b>	<b>391</b>	<b>100%</b>

## 6.7 REMUNERATIONS DES ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Le montant des rémunérations allouées par l'entité consolidante et par les entités placées sous son contrôle, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entité consolidante, à raison de leurs fonctions dans des entités contrôlées s'élève au titre de l'exercice 2024 à 300K €HT.

## 7 Evènements post-clôture

### 7.1 FINANCEMENT DE LA SOCIETE : PROGRAMME ORA BSA & FIDUCIE

Comme annoncé en décembre 2024, la période d'équitzation a pris fin et chaque constituant bénéficiaire de la Fiducie a pu choisir de demander le remboursement de la quote-part de créances qui lui est due :

- en numéraire (en totalité ou partiellement), et/ou
- en nouvelles obligations simples émises par CYBERGUN (en totalité ou partiellement), étant précisé que chaque nouvelle obligation aura une maturité d'un an, une valeur nominale de 0,01 EUR et portera un intérêt fixe de 0,0015 EUR.

Selon les choix définitifs, les 5,8 MEUR de dettes financières de CYBERGUN envers la fiducie devront être remboursées à hauteur de 1 MEUR en numéraire et 4,8 MEUR par émission d'obligations simples.

Dans cette optique une provision pour charge financière correspondant aux intérêts sur les obligations a été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2024.

A la date de publication de ce rapport, le désintéressement des bénéficiaires en numéraire a été intégralement réalisé.

### 7.2 MIS EN LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA PARTICIPATION VERNEY CARRON

Dans le cadre de la procédure collective engagée en février 2025 par le Groupe CYBERGUN concernant sa participation VERNEY CARRON, le Tribunal de Commerce de Saint Etienne, a validé en juin 2025 une offre de reprise portée par le Groupe RIVOLIER à travers un plan de cession et une mise en liquidation judiciaire de la Société VERNEY CARRON.

Cette décision est sans impact sur les comptes de la société CYBERGUN SCA qui avait par prudence déprécié l'ensemble de son exposition sur les sociétés VERNEY CARRON DEVELOPPEMENT et VERNEY CARRON. Les comptes ont été intégrés en valeur liquidative.

### 7.3 CYBERGUN SE RENOMME CALIBRE

CYBERGUN se renomme CALIBRE afin de matérialiser sa profonde transformation et de capitaliser sur son expertise unique dans le domaine du tir. Ce changement de nom a été approuvé par l'AGE du 17 juin 2025.

société en commandite par actions au capital de 109.012,638 euros  
40, boulevard Henri-Sellier – 92150 Suresnes  
337 643 795 R.C.S. Nanterre



---

INFORMATION FINANCIERE ANNUELLE  
RAPPORT DE LA GERANCE  
SUR LES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2024

---

Le groupe CALIBRE (Ex CYBERGUN), acteur mondial du tir de loisir, présente les comptes annuels et consolidés de son exercice 2024 (période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024).

Les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par la Gérance le 30 juillet 2025.

Au 31 décembre 2024, la société CYBERGUN était une société en commandite par actions dont le siège social est situé en France, 40 boulevard Henri Sellier, SURESNES (92150).

Depuis le 29 janvier 2014, les actions CYBERGUN sont cotées sur EURONEXT GROWTH Paris (ex. Alternext) sous le code ISIN FR0014004QR6 et le code mnémonique ALCYB.

## **1 ACTIVITES – RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE (comptes sociaux)**

---

### **1.1 Résultats sociaux**

Dans le cadre de son exercice 2024, la société CYBERGUN SCA a généré un chiffre d'affaires de 17,7 M€ contre 17 M€ l'année précédente. Le résultat d'exploitation de l'exercice ressort négatif à hauteur de 14,1 M€ contre (3,7) M€ au cours de l'exercice précédent. Cette dégradation est essentiellement à mettre en relation avec des dotations pour dépréciation d'actifs d'exploitation sur les entités concernées par la cession de l'activité CIVILE et sur l'entité VERNEY CARRON compte tenu de la procédure collective engagée sur cette société.

Le résultat financier s'élève à (6,3) M€ contre (1,2) M€ pour l'exercice précédent. Les charges financières de l'exercice correspondent à

- 4,1 M€ de dépréciation des titres et créances rattachées aux participations sur les entités concernées par la cession de l'activité CIVILE et sur l'entité VERNEY CARRON ;
- 1,6 M€ de mali de fusion sur les TUP des entités B4S et ARKANIA SAS ;
- 0,7 M€ de provisions au titre des intérêts à payer en 2025 dans le cadre du dénouement du crédit vendeur de la fiducie ;
- 0,5 M€ de produits financiers au titre des intérêts sur les créances rattachées aux participations.

Le résultat courant avant impôt s'est établi à (20,3) M€, contre (4,8) M€ l'année précédente.

Le résultat exceptionnel s'élève à (7,9) M€, correspondant notamment à :

- 7,1 M€ de dépréciation des créances de comptes courants de la société comprenant 2 M€ d'abandon de créances sur la société Dolomède ;
- 0,8 M€ d'autres charges exceptionnelles dont 0,4 M€ de créances nettes prescrites, 0,2 M€ de charges de restructuration du personnel et 0,2 M€ de pénalités pour rupture de contrat.

Le capital social de la société au 31 décembre 2024 est de 7 219 K€, composé de 7 219 443 798 actions, chacune entièrement libérée.

### **1.2 Dépenses ou charges non déductibles du résultat fiscal (art. 39-4 CGI)**

Le montant des dépenses relevant de l'article 39-4 du CGI prises en compte dans le résultat de l'exercice s'élève à 4 K€ et est considéré comme non significatif.

### **1.3 Activité en matière de recherche et développement**

Aucune activation de frais de R&D n'a été constatée au cours de l'exercice 2024.

### **1.4 Participation des salariés au capital**

L'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2024 est de :

NEANT

La proportion du capital social que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce et qui font l'objet d'une gestion collective s'élève au 31 décembre 2024 est de :

NEANT

### 1.5 Participation des salariés au résultat

Il n'a pas été mis en place de gestion d'une participation en gestion collective au sens de l'article L225-180 du code de commerce. Dans ce cadre réglementaire, la proportion de capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au 31 décembre 2024 est de :

NEANT

### 1.6 Prise de participation intervenues au cours de l'exercice

Prise de participation intervenues au cours de l'exercice

NEANT

### 1.7 Information sur les délais de paiement fournisseurs et encaissements clients

Conformément à la loi du 04 août 2008 instituant l'article L. 441-6-1 du Code du commerce, nous vous indiquons la décomposition à la clôture des exercices 2024 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients par date d'échéance (les montants ci-après sont exprimés en K€) :

Informations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <b>émises</b> non réglées à la						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>						
Nombres de factures concernées	33					238
Montant total des factures concernées (TTC)	362	49	60	18	1 975	2 464
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	2%	0%	0%	0%	11%	14%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues (*)					305	
Montant total des factures exclues (TTC)					11 103	

(\*) les montants des factures exclues sont relatives aux sociétés du groupe Cybergun.

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <b>reçues</b> non réglées à la						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>						
Nombres de factures concernées	40	12	8	13	216	249
Montant total des factures concernées (TTC)	217	113	15	148	2 039	2 532
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)	5%	0%	0%	1%	15%	22%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)						
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues (*)					277	
Montant total des factures exclues (TTC)					3 644	

(\*) les montants des factures exclues sont relatives aux sociétés du groupe Cybergun.

## **1.8 Proposition d'affectation du résultat**

La Gérance propose à l'assemblée générale d'affecter le déficit de l'exercice, s'élevant à (28.234) K€, au compte « Report à nouveau », ce qui porterait le compte « Report à nouveau » à (41.765) K€.

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

## **1.9 Tableau des cinq derniers exercices**

*En annexe au présent rapport.*

## **1.10 Informations sur l'actionnariat de la société**

Dans la continuité des précédentes communications effectuées, la société HBR INVESTMENT GROUP reste au 31 décembre 2024 l'actionnaire de référence de la société avec une détention de 0,13% du capital.

## **1.11 Détenteurs du capital (franchissement de seuil)**

En application de l'article L.233-12 et L.233-7 du code du commerce, nous vous informons du nombre d'actions auto-détenues en début d'exercice et en fin d'exercice ainsi que des franchissements de seuils sur l'exercice.

### ***1.11.1 Actions auto détenues***

En date du 31 décembre 2024, le groupe ne détient aucune action propre.

### ***1.11.2 Franchissement de seuils***

Aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été reçue par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### ***1.11.3 Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social***

La gérance constate que, du fait des pertes constatées sur l'exercice, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Ce point fera l'objet d'une résolution lors de l'assemblée générale.

## 2 ACTIVITES – RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE (comptes consolidés)

---

Le management rappelle que toutes les sociétés filiales de la société CYBERGUN SCA sont consolidées dans les comptes du Groupe selon les méthodes décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

### 2.1 Périmètre de consolidation

Nom des sociétés	Méthode d'intégration	Pourcentage d'intérêt
Cybergun SA	Mère	100,00%
Cybergun Italie	I.G	100,00%
Cybergun Hong Kong	I.G	100,00%
Spartan Imports Denmark	I.G	100,00%
Tech Group Hong Kong	I.G	100,00%
Dolomedes AD1	I.G	100,00%
Microtrade	I.G	100,00%
SCI Notre usine	I.G	75,50%
Arkania Groupe (Ex Valantur)	I.G	50,01%
Arkania Ingénierie (Ex Huard)	I.G	50,01%
Arkania Industrie (Ex Smop)	I.G	50,01%
Arkania USA	I.G	50,01%
Verney Carron	I.G	49,40%
Verney Carron Développement	I.G	65,00%
Softair USA	MEE	51,00%

Au cours de l'exercice 2024, le périmètre de consolidation a été impacté par les opérations suivantes :

- TUP de la société TON-MARQUAGE dans la société de DOLOMEDES EVIKE EUROPE,
- TUP des sociétés ARKANIA SAS et Brains 4 Solutions dans la société de CYBERGUN SCA,
- TUP de la société De Pommeray dans la société de ARKANIA Group,

CYBERGUN JAPAN : Détenue à 33% par CYBERGUN SCA, la société n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation, son impact étant considéré comme non significatif au regard des états financiers du groupe.

### 2.2 Taux de conversion retenus dans les états financiers

#### Taux de conversion

Euro contre devise :	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
<b>Taux de clôture</b>		
USD	1,0389	1,1050
DKK	7,4578	7,4529
JPY	163,0600	156,3300
<b>Taux moyen sur la période</b>		
USD	1,0479	1,0903
DKK	7,4589	7,4556
JPY	161,0800	150,5500

## 2.3 Comptes consolidés

### 2.3.1 Bilan consolidé

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Ecarts d'acquisition	1 226	4 084
Immobilisations incorporelles	3 177	4 246
Immobilisations corporelles	2 090	5 738
Immobilisations financières	2 288	3 985
<b>Total Actif immobilisé</b>	<b>8 782</b>	<b>18 053</b>
Stocks et en-cours	7 592	22 769
Clients et comptes rattachés	7 568	5 056
Autres créances et comptes de régularisation	9 208	10 430
Valeurs mobilières de placement	1 006	0
Disponibilités	1 253	1 711
<b>Total Actif circulant</b>	<b>26 627</b>	<b>39 965</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>35 408</b>	<b>58 019</b>
En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	7 219	7 199
Primes	21 469	26 706
Réserves consolidées	(12 190)	(5 221)
Ecart de conversion	1 928	2 024
Résultat net part du groupe	(25 802)	(14 611)
<b>Total Capitaux propres - part du groupe</b>	<b>(7 376)</b>	<b>16 096</b>
Total Intérêts minoritaires	3 556	2 502
<b>Total - Capitaux propres</b>	<b>(3 820)</b>	<b>18 597</b>
Autres fonds propres	-	112
<b>Total - Autres fonds propres</b>	<b>-</b>	<b>112</b>
Pensions et retraites	954	1 200
Autres provisions pour risques	3 135	988
Autres provisions pour charges	29	
<b>Provisions</b>	<b>4 118</b>	<b>2 189</b>
Emprunts et dettes financières	9 006	10 893
Fournisseurs et comptes rattachés	6 350	9 538
Autres dettes et comptes de régularisation	19 755	16 690
<b>Total des dettes</b>	<b>35 111</b>	<b>37 121</b>
<b>Total du passif</b>	<b>35 408</b>	<b>58 019</b>

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

### 2.3.2 Compte de résultat

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>44 341</b>	<b>42 694</b>
Autres produits d'exploitation	(1 096)	1 953
Achats consommés	(27 116)	(25 514)
Services extérieurs	(3 527)	(3 369)
Autres services extérieurs	(4 173)	(4 670)
Charges de personnel	(14 938)	(16 525)
Autres charges d'exploitation	(583)	(1 478)
Impôts et taxes	(470)	(540)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 463)	(1 735)
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>(9 024)</b>	<b>(9 183)</b>
Dot. aux amort. et dépr. des écarts d'acquisition	(2 858)	-
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>(11 882)</b>	<b>(9 183)</b>
Produits financiers	1 257	3 417
Charges financières	(3 722)	(4 055)
<b>Résultat financier</b>	<b>(2 465)</b>	<b>(638)</b>
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>(14 347)</b>	<b>(9 821)</b>
Produits exceptionnels	3 521	167
Charges exceptionnelles	(13 712)	(5 146)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(10 190)</b>	<b>(4 979)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(24 537)</b>	<b>(14 800)</b>
Impôts sur les résultats	(122)	286
Participation des salariés aux fruits de l'expans.	(56)	-
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>(24 715)</b>	<b>(14 514)</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	(193)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>(24 715)</b>	<b>(14 707)</b>
<i>Résultat net part du groupe</i>	<i>(25 802)</i>	<i>(14 611)</i>
<i>Résultat net revenant aux intérêts minoritaires</i>	<i>1 086</i>	<i>(96)</i>

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

### 2.3.3 Dettes financières

En milliers d'euros	01/01/2024	Souscription	Remboursement	Conversion	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecart de conversion	31/12/2024
ORA BSA 2022	112		(112)					(0)
ORA YV	-	1 650		(1 650)				-
Total - Autres fonds propres	112	1 650	(112)	(1 650)	-	-	-	(0)
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 139		(1 308)					1 831
Autres emprunts obligataires - OS Fiducie	1 000	750						1 750
Autres emprunts et dettes assimilés - Crédit Vendeur Fiducie	4 807			(741)				4 066
Concours bancaires	116	53						169
Dettes financières	9 063	803	(1 308)	(741)	-	-	-	7 817
Dette financière crédit-bail	1 830		(641)					1 189
Total - Dette financière crédit-bail	1 830	-	(641)	-	-	-	-	1 189
<b>Total - Dettes financières et autres fonds propres</b>	<b>11 004</b>	<b>2 453</b>	<b>(2 061)</b>	<b>(2 391)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 006</b>

Les dettes à caractère financier au 31 décembre 2024 s'élèvent à 9 006 K€ et correspondent à :

- 7 817 de dettes financières, qui se décomposent elles-mêmes entre :
  - (i) 1 831 K€ d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont la baisse sur la période est à mettre en relation avec les échéanciers de remboursement ;
  - (ii) 1 750 d'autres emprunts obligataires correspondant aux Obligations Simples (« OS ») souscrites par la fiducie au cours de l'exercice dont 750 K€ souscrites au cours de l'exercice 2024 ;
  - (iii) 4 066 K€ d'autres emprunts et dettes assimilées correspondant au crédit vendeur mis en place dans le cadre du processus d'équitzation des ORA apportées à la fiducie.
  - (iv) 169 K€ de concours bancaires
- 1 189 K€ de dettes de crédit-bail correspondant aux contrats de financement du parc industriel de la division militaire du Groupe.

### 2.3.4 Variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves	Réserves de conversion	Résultat Net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres parts minoritaires	Capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31/12/2023</b>	<b>7 199</b>	<b>26 706</b>	<b>(5 221)</b>	<b>2024</b>	<b>(14 611)</b>	<b>16 096</b>	<b>2 502</b>	<b>18 597</b>
Entrée et sortie de périmètre				(17)		(17)	(37)	(54)
Conversion d'ORA	1	111				112		112
Augmentation par exercice de BSA E avec prix d'exercice > nominal	120	251				371		371
Augmentation par exercice de BSA A avec prix d'exercice < nominal	1 750	(1 360)				390		390
Conversion ORA Yorkville Advisory II avec prix d'exercice > nominal	341	459				800		800
Conversion ORA Yorkville Advisory II avec prix d'exercice < nominal	5 548	(4 698)				850		850
Réduction de capital du 26/02/2024	(7 739)		7 739			-		-
Résultat net de la période				(25 802)	(25 802)	1 086	(24 716)	
Affectation de résultat N-1			(14 611)	14 611		-		-
Ecart de conversion			(80)	(96)		(176)	(8)	(184)
Autres opérations						-	14	14
<b>Capitaux propres au 31/12/2024</b>	<b>7 220</b>	<b>21 469</b>	<b>(12 190)</b>	<b>1928</b>	<b>(25 802)</b>	<b>(7 376)</b>	<b>3 556</b>	<b>(3 820)</b>

Les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2024 sont négatifs à hauteur de 3,8 M€ soit une baisse de 22,4 M€ à principalement mettre en relation avec :

- (i) Le résultat net de la période 24,7 M€, dont (25,8) M€ de résultat net part du Groupe et 1,1 M€ de résultat revenant aux minoritaires ;
- (ii) 2,5 M€ d'augmentation de renforcement des fonds propres du Groupe provenant principalement des opérations d'équitzation du crédit vendeur de la Fiducie et des opérations de conversion des ORNAN du contrat de financement YV II.

### **2.3.5 Commentaires sur les résultats consolidés du Groupe**

#### **Compte de résultat consolidé :**

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2024 s'élève à 44.3 M€ (vs 42.7 M€ en N-1) et se décompose entre 18,7 M€ pour son activité civile soit une baisse de 2,6 M€ vs N-1 en raison de la cession de l'activité CIVILE B2B et 25.6 M€ pour son activité militaire soit une hausse de 4,2 M€ à ventiler entre une hausse de 6,5 M€ sur le périmètre ARKANIA et une baisse de 2,3 M€ sur le périmètre VERNEY CARRON.

Le résultat d'exploitation de la période ressort à (11.9) M€ contre (9.2) M€ au titre de l'exercice N-1. Ce résultat d'exploitation est à ventiler entre :

- (8) M€ au titre de l'activité civile soit une dégradation de 2,5 M€ par rapport à l'exercice précédent et à mettre en relation avec le processus de cession des activités civiles qui a entraîné un ralentissement de la performance commerciale et d'importantes charges de restructuration en vue du transfert de l'activité ;
- 2 M€ au titre de l'activité militaire du périmètre ARKANIA, dont le retour à la rentabilité s'explique par la performance commerciale de l'exercice. ;
- (6.1) M€ au titre de l'activité militaire du périmètre VERNEY CARRON, activité dont les difficultés financières déjà constatées en 2023 se sont aggravées, et ayant entraîné la société vers une procédure collective.

Le résultat financier de l'exercice est négatif à hauteur de 2,5 M€ et correspond essentiellement à :

- 0.4 M€ de charges d'intérêts en lien avec les emprunts bancaires du Groupe ;
- 0,7 M€ de provisions au titre des intérêts à payer en 2025 dans le cadre du dénouement du crédit vendeur de la fiducie ;
- 0.6 M€ de dotations pour dépréciation d'actifs financiers en lien avec la cession des activités civiles du groupe ;
- 0.5M€ de provisions financières au titre de la provision pour perte de change en fin d'exercice

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2024 est négatif à hauteur de 10,2 M€ dont 7,7 M€ au titre de dépréciation exceptionnelles sur la société VERNEY CARRON afin de présenter le bilan de la société en valeur liquidative suite à la mise en liquidation judiciaire de la société. Le pôle civil du groupe fait également état d'un résultat exceptionnel de (3,1) M€ à mettre en relation pour 2 M€ avec des provisions pour dépréciation d'actifs et des charges de restructuration en lien avec la cession des activités civiles et 1 M€ de provision pour litige sur la filiale MICROTRADE.

Le résultat consolidé de l'exercice ressort déficitaire à hauteur de 24.7 M€ avec une part de cette perte revenant au Groupe pour 25.8 M€.

Structure financière :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023	Var
<u>Total Actif immobilisé</u>	8 782	18 053	(9 271)
Stocks et en-cours	7 592	22 769	(15 177)
Clients et comptes rattachés	7 568	5 056	2 512
Fournisseurs et comptes rattachés	(6 350)	(9 538)	3 188
Autres créances et dettes d'exploitation	(10 546)	(6 260)	(4 286)
BFR	(1 736)	12 027	(13 763)
Emprunts et dettes financières	(7 816)	(9 063)	1 246
Dette financière crédit-bail	(1 189)	(1 830)	641
Disponibilités et équivalents de trésorerie	2 258	1 711	548
Dette financière nette	(6 749)	(9 182)	2 433
<u>Total - Provision pour risques et charges</u>	(4 118)	(2 189)	(1 929)
<u>Total actif net</u>	(3 820)	18 709	(22 529)
<u>Total Capitaux propres et autres fonds propres</u>	(3 820)	18 709	(22 529)

L'actif immobilisé du Groupe s'élève à 8,8 M€ soit une baisse de 9,3 M€ à principalement mettre en relation (i) une baisse de 2,9 M€ des écarts d'acquisition du fait des dépréciations comptabilisées sur les sociétés du périmètre CIVIL et VERNEY CARRON (Cf faits marquants de la période), (ii) une baisse de 1,1 M€ des immobilisations incorporelles essentiellement liée à la dépréciation des frais de R&D de la société VERNEY CARRON, (iii) une baisse de 3,6 M€ des immobilisations corporelles essentiellement liée à la cession du terrain de la SCI NOTRE USINE, (iv) une baisse de 1,7 M€ des immobilisations financières essentiellement liée à la dépréciation des titres de participation au bilan de la société VERNEY CARRON (SERENICITY et FORGE et COUTELLERIE) et une dépréciation complémentaire sur la créance détenue sur l'ancienne filiale SAUSA.

Le BFR diminue de 13,8 M€ pour atteindre (1,7) M€ contre 12 M€ en N-1. Cette baisse se concentre essentiellement sur le poste des stocks et en cours qui diminue de 15,2 M€ en raison de la cession de l'activité civile et de l'établissement du bilan de la société en valeur liquidative qui a entraîné une baisse significative de la valorisation du poste.

Les autres variations du BFR concernent (i) une hausse du poste client à hauteur de 2,5 M€, (ii) une baisse du poste fournisseurs de 3,2 M€ et (iii) une hausse des autres dettes nettes des créances d'exploitation pour 4,3 M€.

La dette financière nette s'élève à 9 M€ et sont présentées en note 2.3.3 du rapport de gestion.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 4,2 M€ à fin décembre 2024. La hausse de 2 M€ est principalement à mettre en relation avec (i) 1 M€ de provision pour risque sur litige d'exploitation sur la société MICROTRADE, (ii) 0,7 M€ de provision pour intérêts dans le cadre des opérations de remboursement du crédit vendeur de la fiducie, (iii) 0,5 M€ de provision supplémentaire au titre des pertes de change à la clôture.

Les capitaux propres à fin décembre 2024 s'élèvent à (3,8) M€ et sont présentés en note 2.3.4 du rapport de gestion.

### 3 DIVERS

---

#### 3.1 Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société :

##### 3.1.1 Les conséquences sociales

Suite aux événements de l'exercice 2024, la direction du groupe a été confrontée à la nécessité incontournable de réduire ses effectifs et à procéder à des opérations de rationalisation de son effectif. Non seulement les mises en œuvre des fins de contrat de travail ont été opérées dans le plus strict respect des législations en vigueur, mais bien au-delà, chaque situation a fait l'objet d'un examen personnalisé, de recherche de reclassements, voire d'aides à la réalisation de projets personnels.

La société a veillé au renforcement des relations avec les délégués du personnel afin de les rendre étroites et constructives. Notamment au travers la mise en place d'un CSE et de l'élaboration commune d'un plan de formation à destination de tout le personnel.

##### 3.1.2 Les conséquences environnementales

L'activité du Groupe CYBERGUN n'a pas d'impact mesurable sur l'environnement. Toutefois, la problématique du développement durable, telle qu'elle se pose aujourd'hui, ne se résume pas à une approche uniquement écologique. Elle est en train de devenir l'un des éléments clé du fonctionnement d'une entreprise moderne pour qui croissance doit signifier progrès, non seulement dans le domaine économique, mais dans tous les autres domaines également.

Conscient qu'il n'y a pas d'entreprise viable à terme qui ne repose sur un équilibre entre l'économique, le social et la prise en compte de son environnement, le Groupe CYBERGUN s'applique depuis des années à rester à l'écoute de ses publics, et s'inscrit dans une logique de responsabilité vis à vis de ses parties prenantes, qu'il s'agisse des actionnaires, des clients, des fournisseurs ou des collaborateurs de l'entreprise.

Deux concepts sont retenus : respect de toutes les parties prenantes et transparence de l'information.

##### 3.1.3 Risques industriels et risques liés à l'environnement

Du fait de la nature de son activité, la société n'est pas exposée à ce type de risque. Toutefois le développement durable mobilise désormais tous les postes, tous les pays et tous les collaborateurs du groupe CYBERGUN.

Dans les faits cela se concrétise par la réduction de la taille des cartons, la réutilisation des cartons de livraison dans les différentes filiales, le broyage et le recyclage des papiers de bureaux , l'utilisation croissante d'Internet qui limite l'impression de papiers, l'investissement dans un nouveau système de chauffage avec utilisation d'électricité verte, renouvellement du parc véhicule par des voitures hybrides et invention et développement de la bille bio- dégradable en remplacement de la bille plastique.

### **3.2 Stratégie financière de l'entreprise face aux risques du marché**

#### **3.2.1 Risque de change**

Le Groupe peut être exposé au risque de change :

- sur les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, pour l'essentiel du dollar américain ;
- sur ses transactions courantes d'achats et de ventes de marchandises effectuées en dollar américain.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2024, le management estime que le degré de criticité de ce risque est élevé car le Groupe n'a pas souscrit à des instruments de couverture du risque de change au cours de l'exercice.

#### **3.2.2 Risques de Conversion**

Les états financiers consolidés sont présentés en euro. Les actifs, passifs enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent donc être convertis en euro, au taux de change applicable au jour de la clôture de l'exercice, pour être intégrés dans les états financiers.

Dans ce cas, la valeur en euro des actifs, passifs, initialement libellés dans une tierce devise diminuera si l'euro s'apprécie et inversement augmentera en cas de dépréciation de l'euro.

#### **3.2.3 Risque de liquidité-**

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

En cas de tension sur la trésorerie, le groupe privilégie le paiement de ses fournisseurs stratégiques afin de ne pas remettre en cause son niveau d'activité et son cash- flow. Il accentue d'autre part ses efforts pour assurer une meilleure gestion de ses actifs et notamment dégager des ressources financières.

### **3.2.4 Risque de continuité**

Le Groupe anticipe un besoin de trésorerie globale de 3.7 M€ couvert par (i) la trésorerie et ses actifs d'exploitation à recouvrer disponibles à la clôture, (ii) les encaissements dans le cadre de la cession des actifs du pôle civil estimé à 3.4 M€ et des apports de cash dans le cadre d'augmentation de capital sur exercice de VMP en circulation (exercices de BSA déjà réalisés à la date de publication de ce rapport) pour un montant estimé à 0.3 M€

### **3.2.5 Risque de taux**

Le Groupe est très peu exposé au risque de taux d'intérêts. Les différents contrats d'endettement financiers font état de taux fixes. En conséquence de quoi, au 31 décembre 2024, aucun instrument de couverture n'a été souscrit.

### **3.2.6 Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients. L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2024, le management estime que le degré de criticité de ce risque est moyen.

### **3.2.7 Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2024, le management estime que le degré de criticité de ce risque est élevé notamment concernant les instruments de capitaux propres.

### 3.2.8 Risque de dilution

Le financement par fonds propres constitue le principal mode de financement (certaines entités du Groupe utilisent également l'affacturage client) du Groupe. Compte tenu des projets du Groupe, il ne peut être exclu que, dans le futur, elle procède à de nouvelles émissions avec un possible impact dilutif pour ses actionnaires. Un actionnaire qui détenait 1% du capital au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (soit avant le début de l'équitzation des ORA BSA) ne détenait plus que 0,01 % du capital au 31/12/2024.

De plus, la très forte dispersion de l'actionnariat entraîne des difficultés récurrentes à réunir un quorum lors des Assemblées Générales d'actionnaires pour statuer sur les résolutions relevant du quorum requis pour les Assemblées Générales extraordinaires.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2024, le management estime que le degré de criticité de ce risque est moyennement élevé, étant considéré le nombre de BSA en circulation à la clôture de l'exercice.

## 4 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

---

Dans la continuité des opérations de cession des actifs de l'activité CIVILE, le groupe entend se concentrer sur ses activités militaires avec un potentiel de croissance de l'activité significatif et des niveaux de marge importants et ainsi s'inscrire dans un processus de création de valeur sur le long terme.

## 5 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POST-CLOTURE

---

### 5.1.1 Financement du Groupe : programme ORA BSA & Fiducie

Comme annoncé en décembre 2024, la période d'équitzation a pris fin et chaque constituant bénéficiaire de la Fiducie a pu choisir de demander le remboursement de la quote-part de créances qui lui est due :

- en numéraire (en totalité ou partiellement), et/ou
- en nouvelles obligations simples émises par CYBERGUN (en totalité ou partiellement), étant précisé que chaque nouvelle obligation aura une maturité d'un an, une valeur nominale de 0,01 EUR et portera un intérêt fixe de 0,0015 EUR.

Selon les choix définitifs, les 5,8 MEUR de dettes financières de CYBERGUN envers la fiducie devront être remboursées à hauteur de 1 MEUR en numéraire et 4,8 MEUR par émission d'obligations simples.

Dans cette optique une provision pour charge financière correspondant aux intérêts sur les obligations a été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2024.

A la date de publication de ce rapport, le désintéressement des bénéficiaires en numéraire a été intégralement réalisé.

#### *5.1.2 Mise en liquidation judiciaire de la participation VERNEY CARRON*

Dans le cadre de la procédure collective engagée en février 2025 par le Groupe CYBERGUN concernant sa participation VERNEY CARRON, le Tribunal de Commerce de Saint Etienne, a validé en juin 2025 une offre de reprise portée par le Groupe RIVOLIER à travers un plan de cession et une mise en liquidation judiciaire de la Société VERNEY CARRON.

Cette décision est sans impact sur les comptes de la société CYBERGUN SCA qui avait par prudence déprécié l'ensemble de son exposition sur les sociétés VERNEY CARRON DEVELOPPEMENT et VERNEY CARRON.

#### *5.1.3 CYBERGUN se renomme CALIBRE*

CYBERGUN se renomme CALIBRE afin de matérialiser sa profonde transformation et de capitaliser sur son expertise unique dans le domaine du tir. Ce changement de nom a été approuvé par l'AGE du 17 juin 2025.

## 6 ANNEXES

---

### 6.1 Tableaux des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	21 mois
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
a ) Capital social	7 219 444	7 199 169	4 616 793	4 616 384	596 134
b ) Nombre d'actions émises	7 219 443 798	71 979 187	46 167 927	46 164 180	6 087 890 732
c ) Nombre d'actions émises en cas d'exercice de la totalité des BSA					
d ) Nombre de stock options émis					
e) Nombre d'actions propres					
<b>Résultat global des opérations effectives</b>					
a ) Chiffre d'affaires hors taxes	17 741 932	17 018 768	27 001 707	23 902 445	25 075 232
b ) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	(9 689 672)	(2 214 142)	(362 409)	(5 980 800)	(60 379 425)
c ) Impôt sur les bénéfices	-	-	(116 968)	403 466	268 515
d ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	(9 689 672)	(2 214 142)	(479 377)	(6 384 266)	(60 647 940)
e ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	(28 234 489)	(12 946 190)	869 589	(3 948 788)	(59 833 982)
f ) Montants des dividendes votés					
g ) Participation des salariés					
<b>Résultat des actions réduit à une seule action</b>					
a ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	(0,0013)	(0,0308)	(0,0104)	(0,1383)	(0,0100)
b ) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	(0,0039)	(0,1799)	0,0188	(0,0855)	(0,0098)
c ) Résultat par action dilué en prenant compte des BSA et Stocks Options	(0,0039)	(0,1799)	0,0188	(0,0855)	(0,0098)
d ) Dividende versé à chaque action					
<b>Personnel</b>					
a ) Nombre de salariés	24	43	50	51	67
b ) Montant de la masse salariale	2 220 279	2 260 060	2 315 540	3 113 995	4 578 794
c ) Montant des sommes versées au titre des charges sociales	590 204	885 727	907 561	1 303 501	1 997 392



**Calibre**

(anciennement dénommée « Cybergun »)  
société en commandite par actions au capital de 11.641.837,187 euros  
40, boulevard Henri-Sellier – 92150 Suresnes  
337 643 795 R.C.S. Nanterre

**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

ARTICLES L226-10-1 ET L225-37-4 DU CODE DE COMMERCE

-

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Le présent rapport est établi en application de l'article L226-10-1 du code de commerce.

Ce rapport contient :

- la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social au 31 décembre 2024 (1.) ;
- les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L233-3 du code de commerce (2.) ;
- un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (3.) ;
- les modalités d'exercice de la direction (4.) ; et
- l'information sur les modalités de cession ou de conservation au nominatif des actions attribuées gratuitement au(x) gérant(s) (5.).

## 1. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social au 31 décembre 2024

<b>Hugo Brugière</b> Gérant	
<b>Société</b>	<b>Mandat</b>
H BRUGIERE S.A.R.L.	Gérant
HBR Boat Service S.A.S.	Président
Dionae Investment S.A.S.	Président
Société d'exploitation immobilière familiale HAB S.A.S.	Président
Boostheat S.A.	Président - Directeur général
Neovacs S.A.	Président - Directeur général
Pharnext S.C.A.	Gérant
Calibre S.C.A. (anciennement Cybergun S.C.A.)	Gérant
Verney-Carron Développement S.A.S.	Président
Cybergun Hong Kong Limited (Chine)	Administrateur
Restarted Investment S.A (Belgique)	Président du conseil d'administration
Microtrade S.A.R.L (Luxembourg)	Gérant
Brains 4 Solutions S.A.R.L.	Gérant
Spartan Imports USA, Inc. (Etats-Unis)	Directeur général
Spartan Imports Denmark ApS (Danemark)	Directeur général
Cybergun Japan (Japon)	Administrateur
Stud And Pass S.A.R.L.	Gérant
Aston Immo S.A.R.L. (Maroc)	Gérant
Chantier Naval de Beaulieu S.A.S.	Président
SCI du Château de Saint-Agil S.C.I.	Gérant

<b>Emmanuel Couraud</b> Membre du conseil de surveillance	
<b>Société</b>	<b>Mandat</b>
Valantur S.A.S.	Président
Calibre S.C.A. (anciennement Cybergun S.C.A.)	Président du conseil de surveillance
Boostheat S.A.	Administrateur
Verney-Carron Développement S.A.S.	Membre du comité stratégique
Notre Usine S.C.I.	Gérant
Corellia S.C.I.	Gérant
Marnoc S.C.I.	Gérant
Amelyss S.C.I.	Gérant
Evolyss S.A.S.	Président

<b>Dimitri Romanyszyn</b> Membre du conseil de surveillance	
<b>Société</b>	<b>Mandat</b>
Calibre S.C.A. (anciennement Cybergun S.C.A.)	Membre du conseil de surveillance
Entrepaticuliers.com S.A.	Administrateur
GMI – Groupe MédiaTique International S.À.R.L.	Gérant
Success Fab S.A.S.	Président
SR Capital Invest (Belgique)	Gérant et administrateur
SR Capital Participations S.C.	Gérant
Villa Aguesseau S.C.I.	Gérant

<b>Fabrice Guarneri</b> Membre du conseil de surveillance	
<b>Société</b>	<b>Mandat</b>
Calibre S.C.A. (anciennement Cybergun S.C.A.)	Membre du conseil de surveillance
LGC S.A.S.	Président

<b>Laetitia Tausch-Ferec</b> Membre du conseil de surveillance	
<b>Société</b>	<b>Mandat</b>
N/A	N/A

**2. Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L233-3 du code de commerce**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et à la connaissance de la Société, aucune convention visée à l'article L225-37-4, 2°, du code de commerce n'est intervenue. Les conventions suivantes, traitées au titre de l'article L226-10 du code de commerce et faisant intervenir des sociétés contrôlées par la Société, ne sont présentées ici que dans un souci d'exhaustivité.

**2.1. Avenant à la convention-cadre de prestation de services du 31 mars 2023**

Le 19 septembre 2024, la Société a conclu un avenant à la convention-cadre d'assistance, de prestation de services et de rémunération des prêts intra-groupe avec l'ensemble des sociétés

constituant alors le groupe Cybergun (*i.e.* la Société et les sociétés contrôlées directement ou indirectement par celle-ci) en date du 31 mars 2023.

L'objet de cet avenant était essentiellement de modifier les conditions de rémunération des prêts intragroupe.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugiére, représentant de la gérance de la Société et président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général de la société HBR Investment Group.

## **2.2. Avenant n° 2 à la convention de fiducie-gestion « Cybergun 3 » du 15 décembre 2022**

Le 10 décembre 2024, la Société a conclu un avenant n° 2 à la convention de fiducie-gestion « Cybergun 3 » du 15 décembre 2022 avec, notamment, la société HBR Investment Group et M. Baudouin Hallo.

L'objectif de cet avenant était de modifier les modalités de remboursement des sommes dues par le fiduciaire (pour le compte de la fiducie) aux bénéficiaires.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugiére, représentant de la gérance de la Société et alors président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, alors directeur général de la société HBR Investment Group.

En tant que de besoin, il est précisé que la convention de fiducie-gestion originelle avait été conclue uniquement entre la Société, la société Europe Offering et la société Equitis Gestion (aujourd'hui dénommée IQ EQ Management) et, par suite, n'avait pas été traitée comme une convention réglementée.

## **2.3. Convention d'abandon de créance entre la Société et la société Dolomedé Evike Europe**

Le 20 décembre 2024, la Société (en qualité de créancier) a conclu une convention d'abandon de créance avec sa filiale Dolomedé Evike Europe (**« Dolomedé »**) (en qualité débiteur) relatif à un abandon d'une créance de deux millions d'euros (2.000.000,00 €) provenant d'apports en compte courant d'associé.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugiére, représentant de la gérance de la Société et président (par personne morale interposée) de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général (par personne morale interposée) de la société HBR Investment Group et gérant de Dolomedé.

### 3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et de leur utilisation

#### 3.1. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2024

AG	RÉSOLUTION	OBJET	DURÉE (mois)	ÉCHÉANCE	PLAFOND	UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE
21-mars-2023	3	Délégation de pouvoirs à donner à la gérance pour décider d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	26	21-mai-2025	50 000 000,00 €	Non
21-mars-2023	5	Délégation de compétence à donner à la gérance pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26	21-mai-2025	50 000 000,00 €	Non
21-mars-2023	6	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public	26	21-mai-2025	50 000 000,00 €	Non
21-mars-2023	9	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, pour augmenter le nombre de titres à émettre	26	21-mai-2025	Dans la limite de 15% de l'émission initiale	Non
21-mars-2023	12	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles conformément à l'article L.225-138-1 du code de commerce	26	21-mai-2025	Dans la limite de 5% du capital social	Non

#### 3.2. Utilisation de la 11<sup>e</sup> résolution votée le 28 juin 2022 au cours de l'exercice 2024

La délégation accordée par l'assemblée générale au conseil d'administration aux termes de la 11<sup>e</sup> résolution votée le 28 juin 2022 n'était plus en cours de validité au 31 décembre 2024. Le tableau qui suit – qui présente les émissions d'action intervenues sur le fondement de cette délégation au cours de l'exercice 2024 – n'est donc présenté qu'à titre purement informatif, dans un souci de parfaite information des actionnaires.

Date	Organe	Actions émises sur remboursement d'ORA <sub>2022</sub>	Actions émises sur exercice de BSA <sub>2022</sub>
02/01/2024	Gérance	5 000	
26/02/2024	Gérance		58 357
02/04/2024	Gérance		
01/07/2024	Gérance		428 131
30/09/2024	Gérance		
24/12/2024	Gérance	265 000	
		270 000	486 488

### 3.3. Utilisation de la 13<sup>e</sup> résolution votée le 28 juin 2022 au cours de l'exercice 2024

La délégation accordée par l'assemblée générale au conseil d'administration aux termes de la 13<sup>e</sup> résolution votée le 28 juin 2022 n'était plus en cours de validité au 31 décembre 2024. Le tableau qui suit – qui présente les émissions d'action intervenues sur le fondement de cette délégation au cours de l'exercice 2024 – n'est donc présenté qu'à titre purement informatif, dans un souci de parfaite information des actionnaires.

Date	Organe	Actions émises sur exercice de BSA <sub>E1</sub>
02/01/2024	Gérance	15 320 925
26/02/2024	Gérance	6 068 910
02/04/2024	Gérance	14 290 324
01/07/2024	Gérance	222 818 926
30/09/2024	Gérance	921 039 970
24/12/2024	Gérance	93 097 920
		<b>1 272 636 975</b>

### 3.4. Utilisation de la 7<sup>e</sup> résolution votée le 21 mars 2023 au cours de l'exercice 2024

La délégation accordée par l'assemblée générale à la gérance aux termes de la 7<sup>e</sup> résolution votée le 21 mars 2023 n'était plus en cours de validité au 31 décembre 2024. Le tableau qui suit – qui présente les émissions d'action intervenues sur le fondement de cette délégation au cours de l'exercice 2024 – n'est donc présenté qu'à titre purement informatif, dans un souci de parfaite information des actionnaires.

Date	Organe	Actions émises sur remboursement d'ORNAN
02/01/2024	Gérance	
26/02/2024	Gérance	
02/04/2024	Gérance	16 598 360
01/07/2024	Gérance	896 540 713
30/09/2024	Gérance	4 976 190 475
24/12/2024	Gérance	
		<b>5 889 329 548</b>

#### **4. Modalités d'exercice de la direction**

Le 21 mars 2023, l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société a décidé de la transformation de la Société, alors constituée sous forme de société anonyme (S.A.), en société en commandite par actions (S.C.A.). Depuis, la Société est dirigée par un ou plusieurs gérants (deux gérants au 31 décembre 2024 : la société Calibre Développement (anciennement dénommée Cybergun Développement), également associé commandité, et M. Hugo Brugiére). Conformément à l'article L226-7 du code de commerce, ces gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Depuis cette transformation, la Société est également dotée d'un conseil de surveillance qui, en application de l'article L226-9 du code de commerce, assume le contrôle permanent de la gestion de la Société.

Cette modalité d'exercice de la direction de la Société est demeurée en vigueur jusqu'au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

#### **5. Information sur les modalités de cession ou de conservation au nominatif des actions attribuées gratuitement au(x) gérant(s)**

Conformément à la 2<sup>e</sup> résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 21 mars 2023, la gérance de la Société a procédé, le 18 décembre 2024 à une attribution gratuite d'actions au profit de membres du personnel salarié de la Société et du gérant.

En application de l'article L225-197-1, II., du code de commerce, il est indiqué que, dans le cadre de cette attribution, la quantité des actions que les gérants (personnes physiques) seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions a été fixée à trente pour cent (30%) (sauf décision contraire ultérieure).

*Le conseil de surveillance*